

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

LAISSONS LA PAROLE AUX INTERVENANTS : UNE ÉTUDE EXPLORATOIRE
SUR L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE DES INTERVENANTS SOCIAUX
COMMUNAUTAIRES CONCERNANT LA VIOLENCE CONJUGALE

ESSAI DE 3^e CYCLE PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE DU

DOCTORAT CONTINUUM D'ÉTUDES EN PSYCHOLOGIE
(PROFIL INTERVENTION)

PAR
CAROLINE BÉLAND

MARS 2026

Université du Québec à Trois-Rivières

Service de la bibliothèque

Avertissement

L'auteur de ce mémoire, de cette thèse ou de cet essai a autorisé l'Université du Québec à Trois-Rivières à diffuser, à des fins non lucratives, une copie de son mémoire, de sa thèse ou de son essai.

Cette diffusion n'entraîne pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits de propriété intellectuelle, incluant le droit d'auteur, sur ce mémoire, cette thèse ou cet essai. Notamment, la reproduction ou la publication de la totalité ou d'une partie importante de ce mémoire, de cette thèse et de son essai requiert son autorisation.

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

DOCTORAT CONTINUUM D'ÉTUDES EN PSYCHOLOGIE
(PROFIL INTERVENTION) (D.Ps.)

Direction de recherche :

Julie Lefebvre, Ph. D.
Université du Québec à Trois-Rivières

directrice de recherche

Lyson Marcoux, Ph. D.
Université du Québec à Trois-Rivières

codirectrice de recherche

Jury d'évaluation :

Julie Lefebvre, Ph. D.
Université du Québec à Trois-Rivières

directrice de recherche

Dominique Mailloux, Ph. D.
Université du Québec à Trois-Rivières

évaluatrice interne

Marie Beauchesne, Ph. D.
Université du Québec à Rimouski

évaluatrice externe

Sommaire

Cet essai s'intéresse aux intervenants sociaux qui œuvrent dans le milieu des organismes communautaires non-spécialistes en violence conjugale et vise à explorer leur réalité professionnelle concernant cet enjeu social. En effet, cette problématique peut se manifester de façon subtile, ambiguë et se présenter en comorbidité avec plusieurs autres tableaux cliniques, ce qui peut complexifier le dépistage et le processus d'intervention. Les organismes communautaires, milieu indispensable pour une population vivant dans un contexte de vulnérabilité et parfois peu rejointe par les institutions publiques, constituent souvent une porte d'entrée privilégiée pour des demandes d'aide variées. Afin de mieux comprendre leur réalité, des entrevues semi-dirigées ont permis de s'approcher du vécu professionnel de neuf participants. Une analyse thématique a permis de dégager des thèmes centraux de leur discours, notamment par rapport à leur sentiment d'être concernés par la violence conjugale dans leur milieu de travail, leurs connaissances théoriques à ce propos, leur sentiment de compétence ainsi que de leurs besoins en lien avec la prévention de la violence conjugale. L'essai conclut avec l'importance de développer des stratégies durables, notamment par le biais de formations continues et adaptées, de l'utilisation d'outils concrets, d'un accompagnement clinique et surtout, d'un renforcement des liens entre les organismes communautaires.

Table des matières

Sommaire	iii
Remerciements	vii
Introduction	1
Contexte théorique	9
Violence conjugale.....	10
Historique.....	11
Définition.....	12
Portrait actuel de la violence conjugale	17
Facteurs de risques impliqués dans la violence conjugale.....	23
Conséquences de la violence conjugale.....	28
Contexte d'intervention en violence conjugale.....	31
Historique de l'intervention en violence conjugale	31
Pratiques d'intervention en violence conjugale	33
Enjeux émotionnels chez les intervenants sociaux	36
Formation offerte	38
Expérience professionnelle des intervenants sociaux communautaires en violence conjugale.....	42
Organismes communautaires – Historique	43
Organismes communautaires – État actuel	44
Intervenants communautaires	45
Réalité des intervenants sociaux communautaires et la violence conjugale.....	46
Pertinence de l'étude et questions de recherche	47

Méthode.....	50
Devis de recherche	51
Participants.....	53
Critère de sélection	53
Recrutement	53
Échantillon	54
Procédure	55
Collecte de données	56
Questionnaire sociodémographique.....	56
Canevas d’entrevue.....	56
Analyse des données	57
Résultats	59
Violence conjugale dans le milieu communautaire : une réalité présente	60
Fréquente et omniprésente	61
Complexe et frontières floues	61
Compréhension de la violence conjugale : une dynamique de contrôle	62
Processus de domination conjugale	62
Influencée par des facteurs individuels, environnementaux et sociaux	64
Identification de plusieurs conséquences.....	65
Identification de la violence conjugale à travers l’interaction avec la personne aidée	66
Signaux subtils et ambigus.....	66
Instinct clinique.....	67

Domination comme élément central	67
Intervention en violence conjugale : le sentiment de compétence des intervenants	68
Sentiment d'impuissance	68
Sentiment de ne pas être suffisamment outillés	69
Besoin d'accompagnement clinique	71
Discussion	74
Intervenants sociaux du communautaire interpellés par la violence conjugale dans leur milieu de travail	76
Connaissances théoriques des intervenants sociaux du milieu communautaire	76
Sentiment d'efficacité des intervenants pour intervenir en violence conjugale.....	79
Particularités du milieu communautaire	82
Forces et limites de l'étude	84
Conclusion	86
Références	89
Appendice A. Affiche promotionnelle.....	103
Appendice B. Canevas d'entrevue.....	105
Appendice C. Schéma des thèmes	108

Remerciements

Merci d'abord à ma directrice d'essai, Julie Lefebvre, qui a ouvert la voie à cette grande aventure. Dès notre première rencontre, tu as été un guide avec qui j'ai pu me sentir en confiance; ton soutien a véritablement orienté mon chemin. Merci également à Lyson Marcoux, qui a pris la relève et qui m'a témoigné cette même confiance. Je suis chanceuse d'avoir croisé votre chemin et d'avoir pu bénéficier de vos conseils et de l'autonomie que vous m'avez offerte dans chacun de mes projets.

Merci à mes anciens collègues et aux usagers rencontrés dans le milieu communautaire. Les liens tissés, les récits partagés et la confiance offerte ont profondément nourri ma réflexion et contribué à ce travail, mais également à façonner la professionnelle que je deviens.

Merci à ma famille et à ma belle-famille pour leur soutien et leurs encouragements, particulièrement avec les enfants. Je n'aurais pas pu naviguer cette réalité sans vous. Merci à mes amies, même si vous ne comprenez plus toujours mes motivations et mon investissement scolaire à notre âge : je sais que vous croyez en moi, et cela m'a portée tout au long de cette aventure. À Stef, présente à tous les jours, merci! Finalement, merci à mes collègues, vous avez embelli ce parcours doctoral.

Enfin, merci à mon chum, mon pilier, mon principal motivateur et dédramatiseur! Sans toi, je ne sais pas si j'aurais eu le courage d'entreprendre cette aventure. Merci pour

le temps, les discussions, le soutien dans mon développement professionnel et surtout, d'avoir porté l'espoir quand c'était plus difficile. On fait une belle équipe!

Des contrats de recherche aux appels téléphoniques dans le sous-sol en plein été, aux travaux et aux études en allaitant, à l'accompagnement des enfants dans leurs bobos, leurs devoirs et tous leurs besoins en même temps que d'écrire mon essai, aux différents rôles avec lesquels j'ai dû jongler -de maman, d'amie, de blonde et de stagiaire- je peux enfin dire : j'ai réussi! Je serai psy! (Au grand désespoir de mon fils qui trouve qu'on parle trop d'émotions!)

Merci Émile, Noé, Clémence, Éloïse et Victor, je vous aime!

Introduction

La violence conjugale est un problème social majeur et persistant qui affecte toutes les strates de la société et qui a un impact significatif sur la vie des couples et des familles. D'ailleurs, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) indique que le tiers des femmes de la planète ont déjà vécu au moins un épisode de violence conjugale (OMS, 2021). L'OMS indique également que la majorité de ces actes de violence commis dans les relations de couple sont en majorité perpétrés par des hommes à l'égard des femmes.

Historiquement, la violence conjugale relevait exclusivement de la sphère privée dans lequel le système judiciaire n'avait pas à intervenir. Ce n'est que dans les années 1970 que des changements se sont opérés et qu'une réflexion sur la gravité et sur le caractère social de la violence conjugale a eu lieu au Québec (Dumont, 2008; Secrétariat à la condition féminine, 2018a). Des mouvements féministes ont contribué à ce changement de paradigme au niveau des relations hommes/femmes en dénonçant les rapports de forces des sociétés patriarcales (Dumont, 2008). Depuis, beaucoup d'énergie a été investie, tant au niveau de la sphère politique que de la sphère sociale, afin d'éduquer la population sur les causes et les risques de la violence conjugale, notamment pour espérer diminuer la tolérance de la population à l'égard de celle-ci (Secrétariat à la condition féminine, 2018a). Concrètement, de nouvelles lois sont venues encadrer et légiférer la violence dans un contexte conjugal par le biais, entre autres, de politiques gouvernementales. L'historique présenté dans la *Politique d'intervention en matière de violence conjugale : prévenir*

dépister et contrer la violence conjugale indique qu'en 1985, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) adopte la *Politique d'aide aux femmes violentées* afin d'améliorer les services offerts aux victimes et de contribuer à un changement des mentalités. En 1986, le ministère de la Justice s'engage à son tour par l'adoption d'une politique visant la criminalisation de la violence conjugale envers les femmes. Ces orientations mèneront, quelques années plus tard, à l'adoption de la *Politique d'intervention en matière de violence conjugale : prévenir, dépister et contrer la violence conjugale*, mené par une coalition de plusieurs ministères afin d'élaborer une politique claire concernant la violence conjugale. Ce travail a permis de mettre de l'avant quatre axes d'intervention, soit la prévention, le dépistage, l'adaptation aux réalités particulières et l'intervention dans un contexte de violence conjugale. Encore aujourd'hui, celle-ci est une référence dans l'élaboration des différents plans d'action gouvernementaux concernant cet enjeu social (MSSS et al., 1995)

Des organismes sont également nés de ces mouvements de dénonciation depuis les années 70, entre autres des maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence ainsi que la ressource *À cœur d'hommes*, quelques années plus tard, un réseau d'aide destiné aux hommes qui ont commis des actes de violence (À cœur d'homme, 2014a; Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale [RMFVC], 2023a). Depuis, les ressources n'ont cessé de se développer et de s'adapter aux différents besoins découlant de cette problématique sociale, que ce soit pour les femmes ou pour les hommes.

Plus récemment, des stratégies gouvernementales pour lutter contre la violence conjugale ont été mises en place pour les années 2018 à 2023. Concrètement, du financement récurrent a été octroyé aux organismes communautaires, surtout auprès des maisons d'hébergement pour femmes et des services d'aide aux conjoints auteurs de violence conjugale. Ce financement a permis notamment de soutenir des activités de sensibilisation auprès des jeunes, des hommes et dans les milieux de travail, en plus de favoriser la mise en place d'un forum de partenaires concernant la violence conjugale (Secrétariat à la condition féminine, 2018a).

Il est important de considérer qu'avec la pandémie mondiale de COVID-19 déclenchée en mars 2020, les périodes de confinement et l'isolement ont pu influencer et favoriser la violence entre partenaires partout dans le monde, y compris au Canada et au Québec (Association pour la santé publique du Québec et Observatoire québécois des inégalités, 2021; Conseil du statut de la femme, 2021; Observatoire canadien du féminicide pour la justice et la responsabilisation, 2023; OMS, 2020, 2021). Devant la montée des homicides conjugaux depuis 2019 (11 femmes assassinées par des hommes au Québec en 2019 versus 26 en 2021) (Conseil du statut de la femme, 2021; Institut national de santé publique du Québec [INSPQ], 2023), il semblerait qu'un nouvel élan de mobilisation ait lieu au niveau social et dans les instances décisionnelles au Québec. Des organisations pour femmes ont milité et scandé « *#Pas une de plus* » afin de dénoncer la violence faites aux femmes et pour espérer que des actions supplémentaires soient prises pour contrer cette forme de violence (RMFVC, 2025a).

À ce titre, le rapport gouvernemental *Rebâtir la confiance* de 2022-2027, en lien avec la violence sexuelle et conjugale, fait état de tous les projets et des stratégies mis en place pour les prochaines années afin de répondre aux besoins actuels en matière de violence conjugale. Trois principaux axes ont été retenus dont « Prévention, sensibilisation et dépistage », « Intervention psychosociale, médicale, judiciaire, policière et correctionnelle » et « Développement des connaissances, formation et partage de l'expertise », où s'y trouve notamment le désir du gouvernement de poursuivre la sensibilisation et l'intervention auprès des personnes qui ont subies de la violence conjugale, mais également auprès des auteurs, des proches et des témoins (Secrétariat à la condition féminine, 2024). Plus spécifiquement, en matière de prévention, les objectifs sont de poursuivre la sensibilisation auprès de la population, d'inclure la diversité dans la lutte et de continuer la prévention auprès des groupes à risque. D'autres actions visées sont de bonifier et de diversifier la disponibilité des services, d'améliorer l'expérience des personnes qui souhaitent sortir de contextes de violence sexuelle et conjugale, notamment concernant le processus judiciaire, d'assurer une formation adéquate auprès des intervenants, d'analyser et d'améliorer les pratiques de prévention et d'intervention en cours, de soutenir et de diffuser les connaissances concernant la violence conjugale et créer un partage d'expertise entre les intervenants (Secrétariat à la condition féminine, 2024).

Ainsi, plusieurs des objectifs visés par ces plans d'action impliquent directement les intervenants sociaux, surtout ceux qui œuvrent au sein des organismes qui ont pour mission de lutter contre la violence conjugale (Secrétariat à la condition féminine, 2024).

Par leurs fonctions et la nature de leur travail, tout porte à croire que ces intervenants reçoivent un encadrement particulier en matière de violence conjugale. Toutefois, comme il sera explicité dans cet essai, la violence conjugale peut être reliée à plusieurs facteurs et à différents contextes, se retrouver dans divers profils sociodémographiques et se présenter avec des comorbidités telles que de l'anxiété, de la consommation, des problèmes physiques ou des troubles psychiatriques par exemple (Laforest & Gagné, 2018). Dans cette optique, il est possible de croire qu'une grande part d'intervenants sociaux de différents milieux, au-delà des organismes dédiés à cette lutte sociale, soient confrontés à la violence conjugale dans leurs fonctions professionnelles étant donné l'ampleur de cette problématique.

On peut également penser que les connaissances en la matière varient d'un intervenant à l'autre et que le soutien et les outils disponibles divergent entre les milieux de travail. Certains pourraient d'ailleurs se sentir démunis par rapport aux enjeux de violence conjugale, détectés ou non. À cet effet, une étude menée en Suède auprès de travailleurs sociaux a démontré que 70 % de leurs 153 participants disaient manquer de connaissances concernant la violence conjugale (Hoppstadius et al., 2021). Du côté du Québec, quelques travaux se sont intéressés à la réalité des intervenants en contexte de violence conjugale, notamment une étude menée par l'INSPQ en 2006 auprès de 276 intervenants en CLSC et qui montre que, bien que 66,1 % d'entre eux accompagnent des femmes victimes de violence conjugale, 22,5 % n'ont jamais reçu de formation spécifique à ce sujet (INSPQ, 2006). Près de la moitié des répondants ont indiqué

également ne pas avoir accès à de la supervision clinique ou à des discussions de cas. Toutefois, aucun de ces travaux ne semble porter particulièrement sur la réalité professionnelle des intervenants sociaux qui travaillent dans les milieux communautaires et non directement dans le domaine de la violence conjugale. Ce projet de recherche pourrait donc permettre une première exploration de leur situation professionnelle à travers leurs connaissances, leurs outils et leurs besoins en matière de violence conjugale, le cas échéant.

Afin de circonscrire la population à l'étude, les intervenants sociaux qui œuvrent dans un organisme communautaire -qui ont une mission autre que la violence conjugale- et qui travaillent auprès d'une clientèle adulte seront visés : Comment se sentent-ils concernés par cet enjeu social? Quelle est leur conception de la violence conjugale et comment peuvent-ils la reconnaître? Quels sont les outils mis à leur disposition dans de telles situations? En somme, comment composent-ils globalement avec cette problématique au niveau professionnel?

Trois principaux thèmes seront abordés dans le contexte théorique afin d'encadrer l'exploration de l'expérience professionnelle de ces intervenants par rapport à cette problématique sociale. Tout d'abord, le thème de la violence conjugale sera explicité à travers sa définition, ses formes possibles, son portrait actuel au Québec ainsi que par rapport aux facteurs et aux conséquences impliqués dans ces contextes. Ensuite, seront explorées les méthodes d'interventions et les bonnes pratiques à adopter lorsqu'il est

question de violence conjugale, notamment en explorant les interventions faites en maisons d'hébergement et dans les organismes pour hommes, pour finalement s'intéresser plus précisément à la réalité professionnelle des intervenants sociaux communautaires qui n'œuvrent pas directement dans un milieu qui a pour mission la violence conjugale. Une section détaillera la méthode de ce travail de recherche avant d'en analyser les résultats de manière qualitative. Enfin, les résultats obtenus seront critiqués dans la section discussion.

Contexte théorique

Afin d'éclairer et d'examiner en profondeur la question de recherche, ce contexte théorique brossera d'abord un portrait global de la violence conjugale en abordant ses définitions, les formes qu'elle peut prendre, sa prévalence au Canada et au Québec ainsi que les facteurs et conséquences qui y sont associés. Par la suite, les approches d'intervention et les bonnes pratiques en contexte de violence conjugale seront explorées. Finalement, une attention particulière sera portée à la réalité des intervenantes et intervenants du milieu communautaire, c'est-à-dire ceux et celles qui interviennent auprès de personnes concernées par la violence conjugale, sans que cette problématique ne constitue le cœur de la mission de leur organisme.

Violence conjugale

Brosser un portrait le plus complet possible par rapport à la violence conjugale est nécessaire afin de comprendre les enjeux et les concepts qui peuvent s'y rattacher. Cette section fera d'abord un bref historique de ce phénomène, tentera également de le définir selon différentes perspectives théoriques, présentera un portrait actuel de la situation et abordera les facteurs ainsi que les conséquences pouvant être impliqués dans des contextes de violence conjugale.

Historique

Au Québec, les années 80 et 90 ont été marquantes dans la lutte à la violence conjugale, entre autres avec les différentes vagues du mouvement féministe et leur impact sur le positionnement familial et social des femmes. La première vague de ce mouvement, amorcée au tournant du XX^e siècle et axée principalement sur l'obtention du droit de vote, remettait peu en question le rôle traditionnel de la femme au sein d'une cellule familiale principalement patriarcale. La deuxième vague du mouvement féministe, qui débute pendant les années 60, se réclame au contraire de la « libération de la femme » face à la domination du patriarcat dans toutes les strates de la société occidentale (Dumont, 2008; Mosconi, 2008). Selon Gilligan et Snider (2021), le patriarcat, se définit comme étant une culture basée sur la hiérarchie des genres, où le masculin l'emporte sur le féminin. Ce système patriarcal contient des règles et des valeurs qui favorisent la classification de certaines caractéristiques ou compétences humaines comme étant davantage « masculines » ou « féminines » et encourage tout ce qui se réfère à l'homme. Ainsi, ce mouvement de libération met l'accent sur l'aspect systémique de la violence faite aux femmes, alors qu'elle était auparavant considérée comme un phénomène individuel (Dobash & Dobash, 1979; Dumont, 2008). Les différents types de violences que subissent les femmes dans leurs relations conjugales sont ainsi mis à jour et documentés, alors que ce thème était demeuré largement tabou jusque-là (Secrétariat à la condition féminine, 2018a). Aujourd'hui encore, des débats de société sont toujours d'actualité concernant les rapports hommes-femmes, bien que des changements de mentalités se soient opérés depuis plusieurs années.

Définition

À travers ces mouvements sociaux, plusieurs définitions de la violence conjugale ont été proposées. Cependant, étant donné qu'elle peut prendre différentes formes, il s'est avéré difficile de la définir de façon claire et précise (Lessard et al., 2015). Selon le gouvernement du Québec, elle est décrite comme « une série d'actes répétitifs, qui se produisent généralement selon une courbe ascendante » et ayant comme objectif de « dominer l'autre personne et d'affirmer son pouvoir sur elle » (MSSS et al., 1995, p. 23). Ainsi, la violence conjugale ne se définit pas comme une perte de contrôle des actions ou des paroles, mais bien comme un désir d'avoir le contrôle sur l'autre où les comportements violents servent à maintenir le rapport de pouvoir. Ces actions peuvent prendre plusieurs formes, soit psychologique, physique, économique, verbale et/ou sexuelle. La violence numérique, spirituelle, judiciaire ainsi que la violence par proxy sont d'autres formes recensées de violence pouvant se retrouver dans le couple (Thibaudeau & Jolin, 2025; Woodlock, 2017). Elles suivent généralement un enchaînement de montée de la tension, d'actes violents, de réconciliations puis de répétitions, une séquence identifiée comme le cycle de la violence conjugale et qui a tendance à s'installer de façon sournoise et à s'aggraver avec le temps (MSSS et al., 1995; Secrétariat à la condition féminine, 2018a). Plus le cycle se répète, plus la personne qui subit de la violence conjugale s'adapte aux besoins de son/sa partenaire. Son seuil de tolérance à la violence augmente et elle peut en venir à banaliser ce qu'elle vit. Elle doute de ses émotions, de sa compréhension de ce qui se passe, elle marche sur des œufs, elle se justifie et tente d'éviter toute formes d'agression

(Prud'homme, 2011). L'OMS aborde, quant à elle, la violence conjugale en termes de conséquences :

La violence au sein du couple se réfère quant à elle à tout comportement qui, dans le cadre d'une relation intime (partenaire ou ex-partenaire) cause un préjudice d'ordre physique, sexuel ou psychologique, ce qui inclut l'agression physique, les relations sexuelles sous contrainte, la violence psychologique et tout autre acte de domination (OMS, 2021, voir Introduction)

La violence physique comprend les comportements qui peuvent causer des blessures et même mener jusqu'à l'homicide. Elle inclut entre autres les morsures, les coups et les bousculades. La violence physique peut également se présenter de façon indirecte, soit par une conduite dangereuse, des coups dans les murs ou bien briser les objets du ou de la partenaire (Thibaudeau & Jolin, 2025). La violence sexuelle, pour sa part, se caractérise par les actions qui portent atteinte à l'intégrité sexuelle de la personne. Elle peut se produire par des contacts directs ou indirects, notamment dans les cas d'agressions sexuelles, de harcèlement, d'intimidation ou bien de manipulation pour obtenir des relations sexuelles non consentantes. La violence psychologique peut être plus subtile. Elle a pour but de dévaloriser et de déstabiliser l'autre personne. Il s'agit, entre autres, d'attitudes et de propos méprisants, d'humiliation, de dénigrement, de chantage ou de négligence. Elle peut faire référence également au fait d'imposer sa mauvaise humeur, de bouder constamment ou de manipuler la vision de la réalité de l'autre personne. Elle peut aussi se caractériser par des interdictions de quitter la maison ou de fréquenter certaines personnes, souvent motivée par de la jalousie. La violence verbale découle de la violence psychologique. Elle se traduit par un climat de tension résultant de propos dévalorisants et contrôlants, climat qui maintient la personne dans un sentiment de peur, d'insécurité et

avec la sensation de « marcher sur des œufs ». On note, par exemple, l'utilisation du sarcasme, les insultes, les cris et/ou les ordres. La violence économique est la recherche d'un contrôle sur l'autre personne par le biais des ressources financières et matérielles. Elle laisse souvent la personne visée dans une position de dépendance et brimée dans son autonomie par manque de moyens (MSSS et al., 1995; Secrétariat à la condition féminine, 2018a; Thibaudeau & Jolin, 2025).

D'autres formes de violence ont été mises de l'avant dans la littérature dans les dernières années. Ainsi, la violence spirituelle peut être le fait de rire ou de dénigrer les croyances de l'autre, de s'en prendre à ses valeurs ou de l'empêcher d'avoir certaines pratiques religieuses, tandis que la violence judiciaire est d'utiliser des recours légaux pour maintenir le pouvoir sur l'autre en prolongeant les procédures de divorce inutilement, en ne respectant pas le jugement de la Cour ou en mentionnant que la personne qui a subi de la violence conjugale fait de l'aliénation parentale par exemple. La violence numérique se perpétue au moyen de la technologie, soit en lisant les conversations privées de l'autre personne, en le ou la filmant à son insu, en géolocalisant ou en harcelant par téléphone, par message texte ou par le biais des réseaux sociaux. Finalement, la violence par proxy est le fait de menacer ou de blesser des personnes de l'entourage du ou de la partenaire afin de l'influencer et de l'atteindre, entre autres en utilisant les proches, les animaux de compagnie ou même les intervenants. Le cas de violence par proxy concernant les enfants est une forme de violence de plus en plus répertoriée dans laquelle la relation avec les enfants est utilisée pour garder l'emprise sur l'autre, soit en violentant les enfants ou en

menaçant de le faire, en utilisant les démarches de garde pour garder un certain contrôle ou en favorisant le non-respect de l'autre parent (Thibaudeau & Jolin, 2025).

Si la violence conjugale est fréquemment conceptualisée à travers les différentes formes qu'elle peut prendre, plusieurs travaux invitent à dépasser cette lecture centrée sur les actes pour porter une attention sur la dynamique relationnelle dans laquelle ils s'inscrivent. Le concept de contrôle coercitif, initié par le chercheur américain Evan Stark (2007), propose cette perspective. Il désigne une série de stratégies utilisées de façon répétitive par un partenaire ou un ex-partenaire pour contrôler, terroriser, isoler et priver progressivement la personne de sa liberté (RMFVC, 2025a; Stark, 2007). Les stratégies peuvent être de nature violente ou non et lorsqu'elles sont appréhendées de façon séparée, elles peuvent facilement ne pas être perçues comme des signes de violence conjugale (accompagner sa partenaire au travail, localiser ses déplacements, commenter son habillement, devoir garder la maison propre en tout temps, répondre aux messages textes en moins de 5 minutes, par exemple). Ces actions cumulatives et insidieuses favorisent donc le contrôle et la domination d'un partenaire sur l'autre (majoritairement des hommes sur les femmes) et peuvent facilement augmenter la confusion de l'entourage et des intervenants dans leur compréhension de la situation, car elles ne témoignent souvent pas de signes de violence conjugale en soi (Côté & Lapierre, 2021; RMFVC, 2024; Stark, 2007).

Les travaux de Michael P. Johnson, sociologue américain spécialisé dans le domaine de la violence conjugale, ont permis également d'apporter des nuances dans la définition

du phénomène en proposant l'hypothèse que celle-ci peut être différente d'un couple à l'autre (Johnson, 2014). Il propose une classification de trois formes de violence conjugale, connue sous le nom de typologie de Johnson, qui comprend le terrorisme intime, la résistance violente et la violence situationnelle au sein du couple (Johnson, 2014). Le *terrorisme intime* se définit comme étant une dynamique où les auteurs, en majorité des hommes, utilisent des stratégies dans le but d'avoir le contrôle sur l'autre de façon générale et à long-terme, notamment par l'intimidation, les menaces, l'isolement, la violence psychologique, économique ou par le biais des enfants (Johnson, 2008, 2014). L'auteur ajoute que cette forme de violence est généralement le symbole que la majorité des gens ont concernant la violence conjugale et elle pourrait toucher de 2 à 4 % de la population générale (Johnson, 2013, cité dans Lapierre & Côté, 2014). L'autre type de violence, la *résistance violente*, est par ailleurs une stratégie utilisée en réaction à la violence vécue, notamment en réponse au *terrorisme intime*. Elle a pour but de se protéger et de tenter de mettre fin à la violence plutôt que de prendre le contrôle sur l'autre. Les victimes de terrorisme intime, généralement les femmes, peuvent donc utiliser la violence (physique et/ou verbale) comme mécanisme de survie afin de résister aux attaques du partenaire à un moment ou à un autre de la relation (Johnson, 2008, 2014). Toutefois, cette façon de réagir pourrait, au contraire, augmenter les comportements violents du partenaire afin qu'il puisse maintenir son emprise (Johnson, 2008, 2014). La *violence situationnelle*, pour sa part, n'implique pas le désir d'un des deux partenaires d'exercer un contrôle coercitif sur l'autre comparativement aux précédents types. Dans ce cas-ci, il s'agit de situations conflictuelles chargées de tensions et de fortes émotions dans le couple qui

escaladent en violence (ex : gifles). Ces situations peuvent être reliées à un sujet précis, peuvent être uniques, isolées ou bien récurrents et se chroniciser avec les années (Johnson, 2008, 2014). Ce type de violence serait le plus fréquemment retrouvé dans les couples, soit entre 12 et 18 % de la population générale, et autant les hommes que les femmes seraient susceptibles de le perpétrer, seul ou de façon mutuelle (Johnson, 2013, cité dans Lapierre & Côté, 2014). Il est difficile toutefois d'obtenir des chiffres précis concernant chacun des types de violence présentés, puisque ceux-ci vont différer selon les contextes où la collecte des données s'effectue (maisons d'hébergement vs enquêtes populationnelles vs programmes pour partenaires avec comportements violents). Cependant, cette *Typologie de Johnson* met de l'avant l'importance de considérer la notion de contrôle et les dynamiques relationnelles lorsqu'il est question de violence conjugale pour adapter l'accompagnement et les interventions (Johnson, 2014).

Finalement, l'ensemble des auteurs s'entendent pour dire que la violence conjugale peut se retrouver dans tous les types de relations intimes, qu'elle soit présente ou passée, dans un couple marié ou uni civilement, chez les conjoints de fait ou bien dans toute autre relation de nature intime entre personnes de même sexe ou non, et ce, peu importe l'âge (ministère de la Justice du Québec, 2022; Secrétariat à la condition féminine, 2018a).

Portrait actuel de la violence conjugale

Il est difficile également d'obtenir des chiffres précis sur le nombre de victimes de violence conjugale. Deux sources peuvent néanmoins donner des indices sur la fréquence

de ce phénomène : les données policières, qui sont compilées à chaque année avec le programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC), ainsi que les données récoltées auprès de la population au moyen des Enquêtes sociales générales (ESG) sur la sécurité des Canadiens (victimisation), qui se font à tous les cinq ans auprès des 15 ans et plus (Conroy, 2021). Toutefois, ces chiffres sont à interpréter avec prudence, puisque plusieurs personnes ayant subi de la violence conjugale hésitent à faire appel aux policiers. Elles peuvent craindre les conséquences possibles, hésiter parce qu'il y a présence d'enfants, parce qu'elles sont dépendantes financièrement du partenaire ou bien parce qu'elles considèrent qu'il s'agit d'affaires privées ou non significatives. D'ailleurs, 80 % des victimes ont mentionné ne pas avoir déclaré les événements de violence conjugale aux autorités policières (Conroy, 2021). En ce qui concerne l'ESG, celle-ci comporte aussi certaines limites quant au recensement des données, entre autres en lien avec le questionnaire utilisé : le *Conflict Tactic Scale* (CTS; Straus, 1979). Ce dernier ne prendrait pas en compte la notion de contrôle ni les questions portant sur la violence psychologique et financière dans son calcul de la violence conjugale (Conroy, 2021). Il faut donc demeurer prudent, puisqu'il s'agit de chiffres isolés, pris sans égard au contexte et aux dynamiques conjugales. Or, selon le modèle de Johnson, les motivations sous-jacentes ne sont pas toujours les mêmes d'une situation de violence à l'autre, ce qui peut biaiser les données obtenues. Ainsi, dépendamment des méthodes choisies par les chercheurs, que ce soit par les données policières ou par des enquêtes publiques par exemple, il y aura des impacts sur la prévalence finale.

Malgré les limites de ces sources d'information, les données indiquent une prévalence élevée ainsi qu'un caractère genré de la violence conjugale (Conroy, 2021; Côté & Lapierre, 2021; Conseil du statut de la femme, 2021; Dupuis-Déri, 2018; gouvernement du Québec, 2025a; ministère de la Sécurité publique, 2022; Secrétariat à la condition féminine, 2018a). Au Québec, l'Enquête québécoise sur la violence commise par des partenaires intimes (2021-2022) indique qu'environ 40 % des femmes et 26 % des hommes âgés de 18 ans et plus ayant déjà été en relation intime ont vécu au moins un acte de violence de la part d'un partenaire ou ex-partenaire, représentant respectivement 1 329 500 femmes et 858 400 hommes. Une grande majorité de ces actes ne sont pas signalés aux autorités, soit 74 % chez les femmes et 83 % chez les hommes (Gonzalez-Sicilia et al., 2023). Les données policières québécoises pour 2024 font état de 28 560 victimes d'infractions commises en contexte conjugal, dont environ 76 % étaient des femmes (gouvernement du Québec, 2025a).

À l'échelle canadienne, les résultats de l'Enquête sociale générale (ESG) de 2019, présentés par Conroy (2021), démontrent que les femmes étaient les principales victimes de violence conjugale. Elles représentaient 4,2 % de la population adulte, comparativement à 2,7 % chez les hommes, soit 432 000 femmes et 279 000 hommes. Ces données constituent la source la plus récente et représentative à l'échelle nationale pour la victimisation déclarée. Les données policières plus récentes confirment également une surreprésentation féminine, où près de 78 % des victimes recensées étaient des femmes et des filles (Statistique Canada, 2025).

Ces dernières sont également plus susceptibles de vivre des formes graves de violence conjugale et de façon plus répétée comparativement aux hommes. Par exemple, en 2023 au Québec, elles représentaient 73 % des personnes ayant subi des infractions violentes causant des blessures (gouvernement du Québec, 2025a). De plus, selon les chiffres d'une enquête canadienne, elles sont six fois plus enclines que les hommes à vivre de la violence sexuelle (Perreault, 2020). Elles constituent également la majorité des victimes de décès liés aux homicides conjugaux. Au Québec, entre 2008 et 2018, 98 % des auteurs d'homicides conjugaux étaient des hommes (INSPQ, 2025a) et à l'échelle canadienne, cette proportion s'élevait à près de huit cas sur dix (Conroy, 2021).

Des hausses de demandes d'aide en contexte de violence conjugale ont également été observées depuis le début de la pandémie de COVID-19, tant dans les ressources communautaires que par les services policiers. Par exemple, l'organisme SOS Violence conjugale a enregistré environ 7000 appels de plus en 2020-2021 comparativement à 2019-2020, passant d'une moyenne d'environ 90 à 200 appels par jour (Femmes et Égalité des genres Canada, 2023). En 2021, près de la moitié des maisons d'hébergement interrogées au Québec (49 %) ont signalé une augmentation du nombre d'appels de crise reçus et au Canada, près de la moitié (46 %) des intervenants qui travaillent dans le domaine de la violence conjugale ont constaté des changements au niveau de la prévalence et la gravité de cette violence (Femmes et Égalité des genres Canada, 2023). À Montréal, des organismes qui œuvrent auprès des hommes présentant des comportements violents ont également constaté une hausse des demandes d'aide (Conseil du statut de la

femme, 2021). Enfin, pour l'année 2024, 12 822 dossiers en matière de violence conjugale ont été traités par la Sûreté du Québec, soulignant l'ampleur de l'enjeu et sa récurrence dans l'intervention policière (gouvernement du Québec, 2025b).

Ces chiffres suggèrent ainsi que la violence conjugale est non seulement répandue, mais qu'elle touche majoritairement les femmes, ce qui justifie d'adopter des cadres d'analyse prenant en compte le caractère genré de la violence, tels que le contrôle coercitif, pour comprendre la dynamique des relations intimes violentes.

Toutefois, même si plusieurs auteurs soutiennent que les femmes sont les principales victimes, d'autres données suggèrent la notion de symétrie entre les sexes concernant la violence conjugale. La méta-analyse d'Archer (2000), comprenant plus de 80 études, sous-entend qu'autant d'hommes que de femmes sont auteurs de violence conjugale, notamment en ce qui concerne la violence physique. Cette avenue est reprise par d'autres, notamment Fiebert (2004) qui a répertorié une liste de 155 études établissant que les femmes seraient aussi violentes que les hommes. Dans le même sens, Bates (2016, 2020) critique le fait que la violence conjugale soit majoritairement appréhendée selon des stéréotypes de genre, où l'homme est automatiquement perçu comme étant l'auteur et la femme comme celle qui subit. Ses travaux mettent en lumière la bidirectionnalité de la violence et suggèrent de s'intéresser au point de vue des deux membres du couple pour une meilleure compréhension de la dynamique de violence conjugale (Bates, 2016).

Plusieurs auteurs ont contesté cette hypothèse de symétrie de violence dans le couple, entre autres en lien avec les limites du questionnaire CTS utilisé dans de nombreuses études et qui ne considère pas la chronicité, l'intensité et l'intentionnalité des comportements (Damant & Guay, 2005; Dupuis-Déri, 2018). De plus, les données disponibles concernant les homicides conjugaux au Québec et au Canada viennent aussi contredire cette hypothèse, puisque comme mentionné précédemment, les femmes en sont les principales victimes. Les mobiles identifiés chez les hommes pour commettre ces actes pourraient être majoritairement rattachés à un contexte de domination, alors que ceux des femmes davantage liés à de la légitime défense (Bair-Merritt et al., 2010; Caldwell et al., 2012; Léveillé et al., 2011), ce qui pourrait faire référence également à la notion de *résistance violente* de la typologie de Johnson abordé plus haut. Les résultats d'une revue de la littérature concernant les femmes qui auraient commis de la violence conjugale abondent dans le même sens : dans la plupart des cas, la protection ainsi que la peur étaient les principales motivations des femmes à utiliser la violence en retour (Swan et al., 2008). Finalement, au Québec, les ouvrages des professeurs Francis Dupuis-Déri et Martine Delvaux dénoncent les rapports de force hommes-femmes qui sont impliqués dans la violence conjugale, vision soutenue par les instances gouvernementales à ce jour (Secrétariat à la condition féminine, 2018a, 2024).

Par ailleurs, de plus en plus de travaux se penchent également sur le phénomène de la violence conjugale subie par les hommes, bien que les études soient moins abondantes (Bates, 2020; Cook, 2009; Dallaire, 2009; Dutton & White, 2013; Hines &

Douglas, 2009). Le gouvernement du Québec souhaite aussi porter à l'attention du public, notamment par le biais des stratégies gouvernementales de 2022-2027, que les garçons, les hommes et les personnes issues de la diversité sexuelle et de genre peuvent être victimes de violence conjugale (Secrétariat à la condition féminine, 2024).

De récentes études menées au Québec, via l'ancien Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes (CRI-VIFF), aujourd'hui intégré au Regroupement stratégique Recherches appliquées et interdisciplinaires sur les violences intimes, familiales et structurelles (RAIV), s'intéressent également à la violence conjugale auprès des populations autochtones, des femmes âgées, des familles, ainsi qu'aux interventions auprès des hommes. Un large éventail de publications concerne effectivement les femmes, mais le phénomène de la violence conjugale a des impacts sur un éventail plus vaste de populations (Recherches appliquées et interdisciplinaires sur les violences intimes, familiales et structurelles, 2022).

Facteurs de risques impliqués dans la violence conjugale

Selon l'OMS (2021), la violence conjugale est comprise comme étant le résultat de facteurs individuels, relationnels, familiaux, communautaires et sociaux qui interagissent entre eux. Certains facteurs appartiennent aux auteurs de violence conjugale, d'autres aux personnes qui en ont subi ou bien à la dynamique entre les deux (OMS, 2021). Dans le même sens, une revue systématique concernant les facteurs de risque en situation de violence conjugale soulève l'importance de s'attarder aux caractéristiques individuelles

des deux partenaires, soit les contextes dans lesquels ils ont grandi, leurs caractéristiques, leurs comportements, leurs histoires développementales et leurs expériences de socialisation pour ensuite considérer la dynamique entre les partenaires (Capaldi et al., 2012).

Ainsi, des facteurs de risque ont été identifiés dans la littérature concernant les personnes qui commettent ou qui subissent des actes de violence conjugale. Selon la revue systématique menée par Costa et ses collègues (2015), les expériences vécues durant l'enfance et l'adolescence seraient déterminantes. Avoir été abusé durant l'enfance, présenter des problèmes de comportements, avoir vécu de l'adversité dans sa famille d'origine (mauvaises relations avec les parents, avoir été témoin de violence, avoir été élevé par un seul parent, avoir des parents qui consomment ou qui sont dans la criminalité) ou avoir des pairs délinquants sont tous des facteurs associés à la violence conjugale. Le projet de Capaldi et ses collègues (2012), qui compile plus de 200 études, fait état de ces mêmes facteurs reliés à l'enfance et ajoutent que le jeune âge, le faible statut économique, le fait de vivre du stress, de démontrer de la tolérance à la violence, l'isolement, consommer des drogues et avoir une faible estime de soi (surtout chez les femmes) sont d'autres variables individuelles pouvant être impliquées dans la violence conjugale chez l'un ou l'autre des partenaires.

Des recherches se sont davantage intéressées aux facteurs impliqués auprès des présumés auteurs.es. Certains résultats démontrent que la présence de traits pathologiques

antisociaux (manque d'empathie) sont associés à la violence entre partenaires (Capaldi et al., 2012; Péloquin et al., 2011). Une méta-analyse a également permis de synthétiser les marqueurs impliqués dans la perpétration de la violence physique tels que le trouble de personnalité limite, les problèmes de gestion de la colère, les attributions de contrôle externes et l'abus de substances, et ce, autant pour les hommes que pour les femmes (Spencer et al., 2022). Du côté des femmes auteures, des résultats démontrent qu'elles présenteraient une grande prévalence de symptômes traumatiques, de la dysrégulation affective ou un sentiment de perte de contrôle, une mauvaise utilisation de substances, de l'instabilité, des problèmes d'attachement et de la dépendance à l'autre (Laskey, 2016). Une étude s'intéressant plutôt aux caractéristiques des hommes auteurs de violence soulève une plus grande présence du trouble dépressif et d'alexithymie (difficultés à reconnaître et à exprimer ses émotions ou à décoder celles des autres) chez ces derniers que dans la population générale (Di Piazza et al., 2017).

Le concept de jalousie en lien avec la violence conjugale a été investigué plus récemment dans une étude systématique de Pichon et ses collaborateurs (2020) qui démontre une forte association entre l'infidélité (réelle ou suspectée), la présence de jalousie et la violence entre les partenaires (Pichon et al., 2020). Les auteurs avancent plusieurs hypothèses pour expliquer ce lien, notamment la culture patriarcale, le manque de régulation émotionnelle, les difficultés au niveau de la résolution de conflits ainsi que la menace à la masculinité et à la féminité. Par exemple, un homme qui suspecterait l'infidélité de sa conjointe (qu'elle soit réelle ou non) pourrait ressentir de la jalousie, se

sentir menacé dans sa masculinité et utiliser ultimement la violence physique et psychologique en réaction à cette situation. D'un autre côté, une femme pourrait suspecter l'infidélité de son partenaire, ressentir de la jalousie et le confronter.

Il est important de soulever également que les séparations sont des moments charnières dans les cas de violence conjugale. D'un côté, la séparation permet une réduction de l'exposition quotidienne à la violence conjugale (Ellis et al., 2015). Toutefois, elle peut venir activer des enjeux d'abandon importants et avoir le potentiel d'accentuer le processus de violence ou de mener à l'homicide conjugal dans le couple en réaction à la perte de la relation (Capaldi et al., 2012; Côté, 2018; Ellis et al., 2015; INSPQ, 2025a; Léveillé et al., 2009).

À la lumière de tous ces facteurs impliqués dans la problématique de la violence conjugale, la notion de l'attachement pourrait être une piste importante de compréhension de ce phénomène. La théorie élaborée par John Bowlby autour des années 1960 et repris également par Mary Ainsworth et ses collaborateurs propose trois types d'attachement qui résultent de la façon dont les figures parentales ont su aimer, protéger et être sensibles aux besoins de l'enfant (disponibilité et constance des soins) : l'attachement sécurisé, l'attachement insécurité évitant et l'attachement insécurité anxieux-ambivalent. Quelques années plus tard, une quatrième catégorie est venue se greffer à la théorie, soit l'attachement insécurité désorganisé (Ainsworth et al., 2015). Ainsi, un attachement sécurisé favoriserait une meilleure confiance en soi et en l'autre, une meilleure régulation des

émotions et une meilleure capacité à entrer en intimité avec autrui. Un attachement insécuré générerait, pour sa part, une vision plus négative de soi et/ou des autres, davantage de rigidité dans les stratégies d'adaptation et des défis particuliers au niveau de la gestion émotionnelle et relationnelle (Ainsworth et al., 2015; Bowlby, 1969). L'intérêt des chercheurs concernant la violence conjugale et les systèmes d'attachement n'est pas nouveau. À titre d'exemple, Dutton et ses collègues ont soulevé qu'un attachement de style insécuré était significativement lié à différentes formes de violence conjugale (Dutton et al., 1994). Même chose concernant les travaux de Babcock et ses collègues qui ont démontré que les hommes qui commettaient ou avaient commis de la violence à l'égard de leurs femmes étaient plus susceptibles de présenter un attachement insécuré et davantage de comportements dominants comparativement à ceux qui présentaient un attachement sécuré (Babcock et al., 2000). D'autres ont mentionné que les femmes victimes de violence de la part d'un conjoint présentaient un attachement majoritairement anxieux et qu'une combinaison d'attachement anxieux chez la femme et d'attachement évitant chez l'homme ainsi que des difficultés de communication seraient de bons prédicteurs de violence (Bond & Bond, 2004). Plusieurs travaux de Lussier et de ses collègues se sont penchés sur les styles d'attachement dans les couples. Ceux-ci soulèvent entre autres que l'exposition précoce à la violence parentale durant l'enfance entraînerait des répercussions sur le type d'attachement, qui serait davantage anxieux ou évitant, et sur la présence de violence conjugale une fois adulte (Godbout et al., 2009). Ainsi, il est possible de comprendre la violence conjugale comme un moyen de palier à des lacunes au niveau de l'attachement chez un ou l'autre des partenaires, par exemple pour arriver à

gérer l'anxiété de séparation ou pour éviter la proximité relationnelle (Babcock et al., 2000; Buck et al., 2012; Godbout et al., 2009; Lefebvre et al., 2021; Sommer et al., 2017). D'ailleurs, des chercheurs suggèrent de s'intéresser aux styles d'attachement des deux partenaires ainsi qu'à la façon dont ils régulent leurs émotions pour mieux comprendre la dynamique de violence conjugale (Godbout et al., 2009; Sommer et al., 2017).

Au-delà de ces facteurs personnels et relationnels, il n'en demeure pas moins que les normes culturelles de la masculinité et le processus de socialisation qui en découle influencent la violence conjugale. Plusieurs hommes sont d'ailleurs fortement orientés vers la compétition, le contrôle et la performance. Ainsi, ils pourraient se retrouver à prendre une position de domination par rapport aux femmes et à mettre de côté leur vécu émotif (Pleck, 1981, cité dans Lindsay et al., 2022). Dans le même sens, le gouvernement du Québec conçoit la violence conjugale comme étant le résultat de rapports historiques inégaux entre les sexes où la domination des hommes sur les femmes a été légitimé (Secrétariat à la condition féminine, 2018a). Blais et Dupuis-Déri (2008) ajoutent, dans leur ouvrage *Le mouvement Masculiniste au Québec*, que la violence envers les femmes s'inscrit dans un système qui permet « l'appropriation des femmes par les hommes » (p. 102).

Conséquences de la violence conjugale

Les conséquences de la violence conjugale sont multiples, tant au niveau individuel que collectif. D'abord, des problèmes d'ordre physique et psychologique peuvent découler

de cette réalité chez les femmes : des problèmes de sommeil, des pertes de mémoire, des pertes ou des gains de poids, des douleurs chroniques, de l'anxiété ou causer de graves conséquences allant jusqu'aux traumatismes ou aux issues mortelles tel que les homicides ou les suicides (Campbell et al., 2002; Chayer & Smith, 2012; INSPQ, 2025b; OMS, 2021). Plusieurs émotions difficiles peuvent faire partie de leur vécu telles que la honte, la culpabilité, la confusion, la colère, une baisse d'estime, de l'impuissance ainsi que la peur (Chayer & Smith, 2012; Fédération des maisons d'hébergement pour femmes, 2020; Prud'homme, 2011; Thibaudeau & Jolin, 2025). En effet, sous un constant climat de tension, elles peuvent en venir à ne plus croire qu'elles pourront un jour maîtriser leur vie et trouver des issues possibles pour s'en sortir (Prud'homme, 2011). Des études affirment également que les femmes qui vivent ou ont vécu de la violence conjugale pourraient être plus à risque de recevoir différents diagnostics comparativement à celles qui n'ont pas vécu de violence au sein de leurs relations (Bonomi et al., 2006, 2009; Campbell et al., 2002; Coker et al., 2002). Selon certains auteurs, plus l'exposition est récente ou prolongée, plus les conséquences sont importantes, entre autres au niveau des symptômes dépressifs et des symptômes physiques (Bonomi et al., 2006). La présence de violence peut engendrer finalement des abus de substances, des difficultés familiales et sociales (Bonomi et al., 2009; Mason & Du Mont, 2015).

Bien que les études soient plus limitées, des conséquences physiques et psychologiques sont aussi documentées chez les hommes ayant subi de la violence conjugale (Afifi et al., 2009; Coker et al., 2002). Ces derniers présenteraient davantage

des problèmes externalisés, tels que des troubles de comportements ou des troubles liés à la consommation, comparativement aux femmes qui exposeraient plutôt des problèmes internalisés comme de l'anxiété (Afifi et al., 2009). D'après les données de l'ESG (2019) sur la victimisation, les hommes étaient moins susceptibles de déclarer avoir vécu des conséquences émotionnelles que les femmes (Conroy, 2021). Une étude réalisée auprès d'hommes ayant vécu de la violence conjugale ($N = 161$) a soulevé que les conséquences se situaient au niveau des blessures physiques et psychologiques, entre autres par rapport au trouble de stress post-traumatique (TSPT). Ces derniers mentionnaient aussi vivre des difficultés dans leurs nouvelles relations où ils disaient ressentir de la peur et de la méfiance. Certains ont soulevé également que les relations avec leurs enfants étaient affectées, entre autres par les séparations ou par les allégations d'aliénation parentale (Bates, 2020). Finalement, ces hommes pourraient subir des impacts en lien avec la demande d'aide, puisque leurs situations seraient souvent minimisées ou accueillies avec méfiance (Bates, 2020; Dutton & White, 2013).

Toutes ces conséquences entraînent des répercussions sur les victimes directement, mais peuvent aussi affecter les enfants et l'entourage, notamment au niveau de la santé physique, la santé mentale, l'adaptation scolaire et/ou sociale (Lessard et al., 2019; Zhang et al., 2012). D'ailleurs, depuis le 26 avril 2023 au Québec, l'exposition à la violence conjugale est désormais considérée comme une forme de maltraitance en soi et est maintenant un motif de compromission qui oblige les professionnels à signaler sa présence (Directrices et Directeurs de la Protection de la Jeunesse, Directrices et Directeurs

provinciaux, 2024). D'autres coûts sont engendrés également au niveau institutionnel, puisque plusieurs services entre en jeu lorsqu'il est question de violence conjugale : santé et services sociaux, sécurité publique, justice et éducation, sans oublier que les victimes peuvent avoir de la difficulté à être productives au travail ou à maintenir leur emploi, créant aussi des pertes aux employeurs (INSPQ, 2025b; Zhang et al., 2012).

Contexte d'intervention en violence conjugale

Ainsi, après avoir brossé un portrait de la violence conjugale sous plusieurs angles, cette seconde section fera un bref historique sur la façon dont l'intervention en matière de violence conjugale s'est déployée. Ensuite, les interventions et les outils préconisés dans le domaine seront explorés, les enjeux émotionnels que peuvent vivre les intervenants pour finalement s'intéresser aux cours ainsi qu'aux différentes formations offertes et dédiées aux intervenants sociaux du Québec par rapport à cette problématique sociale.

Historique de l'intervention en violence conjugale

Avant les années 1970 au Québec, étant donné que le phénomène de la violence conjugale était de nature « cachée », les services d'aide étaient quasi-inexistants (Côté, 2018). Quelques maisons d'hébergements et/ou services, gouvernés essentiellement par des instances religieuses, permettaient aux femmes de trouver refuge le temps de se remettre sur pieds et pour mieux retrouver leur mari (Côté, 2018). Comme elles étaient engagées « pour le meilleur et pour le pire » et que cette problématique relevait de la sphère privée, ces femmes qui vivaient de la violence conjugale étaient contraintes au

silence et à l'isolement (RMFVC, 2025b). Lorsque certaines d'entre elles prenaient la décision de quitter la maison familiale, elles se retrouvaient plus souvent qu'autrement à vivre dans la pauvreté, stigmatisées, rejetées et/ou contraintes à l'asile psychiatrique (RMFVC, 2025b).

À travers les transformations sociales qui se sont opérées dans les années 70, la lutte pour les droits des femmes s'est alors amorcée de façon plus concrète. Des militantes féministes se sont mobilisées et ont permis la création de maisons d'hébergement afin d'offrir un espace pour les femmes et les enfants qui se trouvaient dans des contextes reliés à la violence conjugale, non plus seulement pour prendre du « repos », mais pour aborder le problème de « fond » et de « front » (Côté, 2018; RMFVC, 2025b). Ces ressources sont ainsi devenues des endroits pour les accueillir et pour les héberger, mais également pour les éduquer, les sensibiliser et pour intervenir auprès d'elles concernant le phénomène de la violence conjugale. Depuis, ces maisons d'hébergement se sont installées à travers tout le Québec, délaissant de cette façon les ressources religieuses et faisant des besoins des femmes le cœur de leur combat (Côté, 2018).

Dans la même foulée des changements sociaux en matière de violence conjugale des années 70-80 au Québec, des groupes d'aide pour hommes ont également fait leur apparition, en réaction surtout à la remise en question des rôles traditionnels masculins par les mouvements féministes et à leur demande de mettre fin à la violence envers les femmes (Lindsay et al., 2022). Ainsi, plusieurs organismes, des collectifs et des

regroupements ont tranquillement vu le jour afin d'aborder la réalité masculine, entre autres en ce qui a trait à la violence conjugale. De ceux-ci, *À cœur d'hommes-Réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence*, qui regroupe et représente quelques trente organismes venant en aide aux hommes qui présentent des comportements violents, milite depuis 1988 pour des rapports sociaux égalitaires et sans violence (À cœur d'hommes, 2014a). Ce n'est toutefois qu'en 1992 que le MSSS publie un document intitulé *Intervention auprès des conjoints violents : orientations* dans lequel est souligné, entre autres, l'importance d'orienter les interventions pour réduire les rapports de domination et pour responsabiliser les hommes face à la violence commise (MSSS, 1992). C'est dans ces mêmes années que ces organismes dédiés aux hommes sont reconnus comme importants dans la lutte à la violence conjugale et qu'ils commencent à profiter de l'aide financière provenant des instances gouvernementales (Deslauriers et al., 2022). Aujourd'hui, l'intervention auprès des hommes qui ont commis et/ou qui commettent des actes de violence conjugale fait partie des pratiques courantes et valorisées socialement (Deslauriers et al., 2022).

Pratiques d'intervention en violence conjugale

L'intervention en contexte de violence conjugale revêt un caractère particulier étant donné sa nature qui demeure encore aujourd'hui taboue, intime et cachée. Ainsi, une des notions importantes à considérer par rapport à l'intervention est de rester attentif aux signes et aux détails, puisque la violence peut être subtile, se présenter en comorbidité

avec plusieurs autres troubles et les personnes qui en vivent peuvent tenter de la cacher (Chayer & Smith, 2012).

Parallèlement, il peut être important d'évaluer la présence de violence conjugale ainsi que les risques de dangerosité d'un passage à l'acte par le biais d'un outil d'évaluation (Drouin et al., 2012). Plusieurs grilles d'évaluation de la sécurité ont d'ailleurs été mises en place dans les dernières années dans plusieurs milieux d'aide afin d'aider les intervenants à détecter le plus rapidement possible la présence de violence conjugale. Une équipe de recherche en violence conjugale a d'ailleurs pu répertorier 35 outils utilisés pour évaluer le risque d'homicides conjugaux. En majorité, ceux-ci ont été créés pour les intervenants sociaux et/ou pour les acteurs du système judiciaire qui ont reçu une formation particulière pour être en mesure de les utiliser correctement (Lapointe et al., 2018). Les items de ces questionnaires évaluent différents facteurs, dont certains sont liés aux auteurs de violence comme le fait d'être sans emploi, de rencontrer des difficultés financières, des problèmes de santé mentale, du ressentiment et un désir de vengeance ou bien de démontrer une instabilité émotionnelle. D'autres items se réfèrent davantage aux personnes qui se disent victimes de violence conjugale tels que le fait d'avoir peur ou non du partenaire, de la tendance à minimiser la dangerosité des situations ou bien la présence d'ambivalence concernant le fait de quitter l'autre et/ou de demander de l'aide. Des items d'évaluation peuvent appartenir à la relation conjugale comme le fait d'être en processus de séparation ou en difficultés financières par exemple. Un de ces outils a d'ailleurs été réfléchi, construit et validé empiriquement en Mauricie par le Carrefour Sécurité en

Violence Conjugale (CSVC). Il inclut un protocole d'intervention en plus de fournir une grille d'évaluation du risque de dangerosité (CSVC, s.d.; Lapointe et al., 2018).

Concernant les pratiques qui se retrouvent dans les maisons d'hébergement, un important volet éducatif entoure l'intervention auprès des femmes. L'objectif est de leur communiquer de l'information par rapport aux formes de violence possibles, aux signes précurseurs, au processus de domination conjugale et à ce qui peut se produire à l'intérieur du cycle de la violence afin qu'elles puissent le reconnaître et ultimement s'en protéger (Brunetti, 2012; Côté, 2018). Ce travail vise à ouvrir de nouvelles perspectives, à alléger le sentiment de responsabilité porté par les femmes quant à leur situation et à soutenir une reprise de pouvoir sur leur vécu (Brunetti, 2012). Les intervenantes portent également une attention particulière à la sécurité des femmes et les accompagnent dans l'élaboration de scénarios de protection adaptés à leur situation. Par exemple, préparer un sac contenant des effets personnels et des documents importants afin de pouvoir quitter rapidement son domicile, répondre aux demandes de son conjoint pour éviter les conflits temporaires, installer un système d'alarme ou encore organiser les rencontres avec son ex-conjoint dans des lieux publics (Brunetti, 2012; Côté, 2018; gouvernement du Québec, 2025c).

Du côté des interventions auprès des hommes, celle-ci reposaient initialement sur une approche visant à les rendre responsables de leurs actes. Avec le temps, elles ont évolué pour s'inscrire désormais dans une perspective plus humaniste, fondée sur des valeurs telles que l'accueil, l'empathie, l'acceptation et la reconnaissance du potentiel de chacun

(Deslauriers et al., 2022). Lors des suivis, la socialisation de genre oriente désormais la compréhension clinique et les interventions, en abordant et en démystifiant les normes de masculinité que ces hommes ont apprises. En effet, cette éducation genrée pourrait entraîner des conséquences sur la capacité des hommes à exprimer leur malaise et activer un besoin de contrôle émotionnel et relationnel pour apaiser ce qui se passe à l'intérieur d'eux (Lepage et al., 2012). Un premier pas dans l'intervention nécessite donc d'instaurer un cadre sécuritaire et bienveillant, de tenter de créer un lien avec une personne souvent méfiante, de remettre en question les normes de la masculinité et de garder en tête que le fait de rejeter toute responsabilité peut être une façon pour l'homme de se protéger.

Enjeux émotionnels chez les intervenants sociaux

À travers les interventions concrètes d'accueil, d'accompagnement, de protection et d'éducation, l'exposition constante de ces intervenants à des narratifs difficiles, à des émotions intenses et à plusieurs problématiques concomitantes les rendent particulièrement vulnérables à des répercussions psychologiques et à l'atteinte de leur propre bien-être. Des auteurs démontrent que le fait de travailler auprès de cette clientèle augmenterait donc les risques pour ces personnes intervenantes de porter un lourd sentiment d'impuissance, de vivre des conflits de valeurs, de gérer un stress important associé à la gestion de crises, de ressentir de l'épuisement professionnel et même de vivre des traumatismes vicariants. (Chatigny et al., 2005; Chayer & Smith, 2012; Côté, 2018). Une récente étude qualitative menée au Portugal s'est penchée sur le vécu de ces intervenants et observe ce même constat de fatigue, d'épuisement émotionnel, de frustration et d'atteinte à leur bien-être

général. Ces auteurs mettent en lumière également des difficultés potentielles à se détacher du travail qui se manifestent par la présence de pensées intrusives, de troubles de sommeil et de perturbations de leur propre vie familiale (Ferreira et al., 2023). Du côté de l'intervention auprès des hommes qui ont commis de la violence, le rappel des scènes de violence abordées en suivi pourrait également affecter l'accueil et l'empathie des intervenants dans le processus (Lepage et al., 2012).

Certaines intervenantes en maison d'hébergement ajoutent qu'elles peuvent se sentir peu outillées pour naviguer l'ampleur des tâches de leur travail. Elles partagent leur impression d'avoir été « plongées » dans le milieu de l'intervention en violence conjugale, avec l'impression de ne pas savoir quoi faire avec les femmes en difficulté, ces femmes qui peuvent présenter de multiples problématiques et avec qui les démarches et l'alliance thérapeutique sont difficiles à mettre en branle (Côté, 2018). En effet, il est important de considérer que le travail auprès de cette population s'est complexifié dans les dernières années, puisque plusieurs problématiques y sont maintenant associées et ce sont exacerbées. Il y a, entre autres, la présence de toxicomanie, de problèmes alimentaires et d'enjeux de santé mentale qui laissent les intervenants devant des situations beaucoup plus lourdes et compliquées, favorisant ainsi le maintien du sentiment d'impuissance et l'épuisement (Chayer & Smith, 2012; Côté, 2018).

Formation offerte

Pour l'ensemble des intervenants sociaux, quelques cours spécifiques abordent la violence conjugale dans les différents parcours scolaires, notamment pour les étudiants en travail social, en éducation spécialisée ou en psychologie par exemple, afin qu'ils puissent se sensibiliser à cette problématique sociale. Il y a, entre autres, un cours de 45 heures qui aborde différentes problématiques sociales -dont la violence conjugale- et qui semble se retrouver dans le cheminement des étudiants en éducation spécialisée (p. ex., « Violence et exclusion sociale : analyse et intervention » (Cégep du vieux Montréal, 2024) ou bien « Population marginalisée et violence » (Collège Laflèche, 2024). Une offre de cours est dédiée également aux étudiants des cycles supérieurs des différentes universités québécoises, par exemple les cours « SVS-7010 – Violence familiale et conjugale » dans le programme de maîtrise en travail social de l'Université Laval (2024), « SVS6473 – Violence conjugale et intervention » à l'Université de Montréal (s.d.), et ce, toujours pour la maîtrise en travail social, « SEX1010 – Violence interpersonnelle, agressions sexuelles et victimologie » de l'Université du Québec à Trois-Rivières (s.d.) recommandé pour le parcours en psychologie et « Violence conjugale et familiale : enjeux et pratiques » de l'Université du Québec à Rimouski (2023) qui figure dans les cours proposés aux étudiants du premier cycle en travail social. Il n'en demeure pas moins que la formation en matière de violence conjugale qui accompagne le développement des futurs intervenants demeure optionnelle pour l'ensemble de ces parcours universitaires. Des programmes courts sont néanmoins proposés pour les intervenants et/ou les étudiants qui

souhaiteraient se spécialiser dans le domaine, entre autres celui de l'Université du Québec à Montréal sur la violence sexuelle et interpersonnelle (UQAM, s.d.).

Devant la complexité de la violence conjugale et des spécificités de l'intervention sociale qui en découle, il est possible de croire que l'ensemble des milieux qui œuvrent essentiellement auprès de cette clientèle proposent plusieurs formations de façon plus complète aux intervenants qui y prennent part, que ce soit sur la violence conjugale, sur l'approche de l'organisme, sur les outils utilisés ou sur l'évaluation de la dangerosité par exemple. Les regroupements qui militent en violence conjugale peuvent également soutenir leurs intervenants sociaux comme Le RMFVC propose plusieurs formations telles que « Violence conjugale et chicanes de couples : comment y voir plus clair », « Interventions féministes auprès des femmes multi-éprouvées : ni polices, ni sauveuses » ou bien « CRI DES FEMMES, processus de dévictimisation durable » (RMFVC, 2025c). Le regroupement À cœur d'hommes, de son côté, propose des formations pour les intervenants sociaux ou pour les étudiants comme « Intervention violence conjugale hommes », « Intervention auprès des hommes » ou bien « Homicide conjugal » (À cœur d'hommes, 2014b).

Le rapport gouvernemental *Rebâtir la confiance* de 2022-2027 note l'importance et le besoin de formations à faire auprès des intervenants sociaux concernant la violence conjugale, surtout au niveau du dépistage, et il en fait un de ses principaux objectifs. Selon les balises gouvernementales, les éléments qui devraient se retrouver dans les formations

générales sur la violence conjugale sont, entre autres, la définition de la violence et les différentes formes qu'elle peut prendre, la notion de consentement, les mythes et les préjugés, les conséquences, les besoins particuliers de certains groupes concernant la violence conjugale, les services de référencement, les enjeux reliés aux séparations conjugales et l'évaluation du risque homicide, l'intervention auprès des auteurs de violence et le traumatisme vicariant possible chez les intervenants (Secrétariat à la condition féminine, 2024). Une formation concernant le dépistage en violence conjugale est également proposée gratuitement par le gouvernement du Québec aux intervenants de première ligne, une formation d'une durée de 6 heures (gouvernement du Québec, 2022). Cependant, d'après des consultations effectuées auprès de différents milieux de travail à la suite de ce rapport, bien que plusieurs formations soient offertes concernant cet enjeu social dans plusieurs milieux, qu'ils soient institutionnels ou non, elles se retrouvent souvent incomplètes, fragmentées et non proposées de façon continue (Secrétariat à la condition féminine, 2024). La majorité des représentants des secteurs de l'intervention qui ont été questionnés à cet effet sont d'accord pour dire que des améliorations sont nécessaires pour être en mesure de bien accompagner les personnes qui ont subi de la violence conjugale.

Déjà en 2010, des professionnels spécialisés en violence conjugale, chapeautés par l'INSPQ, se penchaient sur les conditions nécessaires afin d'améliorer le dépistage en violence conjugale dans le réseau de la santé et des services sociaux (Flores et al., 2010). Ils ont notamment mis en lumière les barrières potentielles à un meilleur dépistage telles

que le manque de formation des intervenants, le manque de protocoles clairs en la matière, les préjugés présents chez les intervenants concernant la violence conjugale, leur sentiment d'impuissance et le manque de confiance qu'ils peuvent présenter dans une telle situation. Afin de pallier ces lacunes, ils ont dégagé trois principales stratégies, soit de créer des environnements cliniques favorables, de développer les compétences des intervenants et de mettre à leur disposition des protocoles clairs (Flores et al., 2010). Ils spécifient que les intervenants devraient avoir accès à des outils et des techniques pédagogiques variés, à des formateurs qui travaillent auprès de cette clientèle et à un environnement de travail agréable et soutenant, entre autres (Flores et al., 2010). Les récents travaux de Ferreira et de ses collègues (2023) abondent dans le même sens en soulignant l'importance de mettre en place des espaces de soutien à ces professionnels, de miser sur la supervision clinique et d'offrir de la formation, autant sur les méthodes d'intervention que sur la nécessité de prendre soin de leur bien-être psychologique, tout comme le souligne l'étude menée par l'INSPQ en 2006 auprès des intervenants de CLSC.

C'est ce que semblent constater également des représentantes des services en violence conjugale dans une lettre publiée dans le journal *le Quotidien* en date du 28 septembre 2022. Elles déplorent notamment le fait qu'aucun intervenant de première ligne n'est dans l'obligation de suivre une formation quant à la violence conjugale (Brazeau et al., 2022). Malgré le fait qu'elles reconnaissent les actions mises en place depuis quelques années, entre autres par rapport au financement dans les ressources communautaires, elles souhaiteraient toutefois que les intervenants sociaux soient mieux formés et outillés dans

le dépistage de la violence conjugale : « *une formation obligatoire et continue doit être offerte aux personnels afin que le concept de contrôle coercitif soit compris et évalué de la bonne façon* ». Elles font un parallèle avec le rapport *Rebâtir la confiance* de 2022-2027 dans lequel aucune mention de formation obligatoire pour les intervenants des services sociaux n'est demandée. Elles terminent finalement en soulignant que de les former au dépistage favoriserait une meilleure prise en charge et un meilleur référencement (Brazeau et al., 2022).

De plus en plus d'auteurs et de personnes militantes mettent également de l'avant la notion du contrôle coercitif comme piste de réflexion et de solution pour améliorer le travail des intervenants sociaux en matière de violence conjugale, notamment au niveau du dépistage et des interventions. Appréhender la violence conjugale sous la notion de contrôle coercitif pourrait leur permettre d'obtenir une vision beaucoup plus globale de la dynamique conjugale plutôt que de l'appréhender par des actes isolés (Côté & Lapierre, 2021; RMFVC, 2025a).

Expérience professionnelle des intervenants sociaux communautaires en violence conjugale

Après avoir mis en lumière les différentes façons préconisées pour intervenir en matière de violence conjugale ainsi que la formation existante et/ou requise, il sera maintenant question de l'expérience professionnelle des intervenants sociaux communautaires, ces intervenants qui ne travaillent pas directement dans un contexte de violence conjugale. D'abord, l'historique et une définition des organismes

communautaires du Québec seront présentés. Cette section fera état également de la réalité et des besoins recensés de ces intervenants concernant la violence conjugale. Finalement, des questionnements découleront de leur situation professionnelle.

Organismes communautaires – Historique

Au courant des années 1950, à travers les traditions d'entraide familiale et religieuse, des actions dans la communauté ont tranquillement vu le jour par le biais d'associations de bienfaisance et de charité, qui elles tentaient de venir en aide aux gens plus défavorisés (Duval et al., 2005). Ces mouvements bénévoles ont ainsi tracé la route à une prise en charge collective des problèmes sociaux. À partir des années 1960, différents groupes militants se sont mobilisés et ont tenté de donner une voix aux personnes plus démunies. Menés par un désir de justice sociale, ils ont ainsi commencé à former des services autosuffisants afin de combler le manque de ressources dans la population, notamment des services d'aide familiale, des groupes de défense de droits, des garderies et des cliniques de santé populaire (Duval et al., 2005). Depuis les années 70 et 80, les « organismes communautaires » à proprement dit ont vu le jour en réponse aux nombreuses crises économiques et aux modifications dans les structures sociales, entre autres par rapport à l'éclatement de la famille traditionnelle et aux changements institutionnels. Ces organismes se sont penchés sur des enjeux et des préoccupations de différents groupes sociaux et ont voulu offrir des services aux gens de la population qui partageaient une même problématique. Finalement, depuis la fin des années 80, les organismes communautaires, qui travaillaient surtout en marge des services

institutionnels, tentent de plus en plus de répondre aux besoins de la population en travaillant en concertation avec les établissements publics pour améliorer les services (Duval et al., 2005). Le gouvernement du Québec reconnaît les organismes communautaires ainsi que leur nécessité dans la collectivité, entre autres en mettant en œuvre du soutien financier pour quelques 5000 d'entre eux (Réseau québécois de l'action communautaire autonome [RQ-ACA], 2019).

Organismes communautaires – État actuel

Aujourd'hui, les organismes communautaires du Québec sont reconnus comme des partenaires autonomes du système de santé et des services sociaux qui offrent des services de prévention, d'aide et de soutien pour répondre à des besoins de la communauté qui ne peuvent pas toujours être comblés par le réseau public (MSSS, 2024). Leur mission inclut notamment la promotion et la défense des droits, l'amélioration des conditions de vie et le développement social auprès de la population, ce qui s'inscrit dans des valeurs d'entraide, de solidarité et d'innovation sociale (MSSS, 2024). Ces lieux communautaires peuvent donc répondre à différents besoins, autant sur un plan personnel que social, et se retrouver sous plusieurs formes telles que les centres de crise, notamment les organismes spécialisés en violence conjugale, les centres d'écoute téléphonique, les centres d'entraide, les centres de références, les services familiaux, les groupes d'entraide, les centres de travail adapté et les maisons des jeunes (MSSS, 2024). En 2022, c'était plus de 5340 organismes communautaires qui se trouvaient sur le territoire québécois et qui étaient financés par le gouvernement du Québec (ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 2023).

Intervenants communautaires

L'intervention au niveau des organismes communautaires s'est donc développée au courant des mêmes années. Avec une main d'œuvre au début surtout bénévole et parfois peu éduquée, les choses ont évolué avec l'arrivée des premiers diplômés universitaires en science sociale qui ont apporté une éthique professionnelle et des balises scientifiques pour encadrer la profession. Ces intervenants du milieu communautaire sont souvent caractérisés comme ayant une « fibre militante », puisque la plupart visent à faire bouger et à développer les services à la société vers un plus grand bien-être de ses membres (Bourque, 2012). D'ailleurs, ils sont appelés à travailler de près avec une population souvent vulnérable, soit en raison de problèmes personnels, familiaux et/ou financiers, et où les actions professionnelles divergent selon le type d'emploi (gouvernement du Québec, 2025d). Au niveau des qualifications requises, le niveau de scolarité est maintenant devenu un critère important – voire essentiel- lors de l'embauche, en plus des aptitudes personnelles et des expériences de vie (Duval et al., 2005). Il est donc possible de retrouver plusieurs quarts de métiers dans ces milieux communautaires tels que des travailleurs sociaux, des éducateurs sociaux, des détenteurs d'un baccalauréat en psychologie, etc.

La situation professionnelle de ces intervenants communautaires est souvent liée à une surcharge de travail étant donné l'augmentation des demandes de services, la présence de cas plus complexes, plus lourds et concomitants et le grand roulement de personnel qui favorisent ainsi l'épuisement chez les intervenants et les intervenantes. Ces derniers

peuvent en venir à ne plus savoir où s'arrêtent leurs offres de services devant tous ces gens en demande d'aide en plus de faire face à un réseau public insuffisant qui met une certaine pression sur le milieu communautaire (Deslauriers, 2014; RQ-ACA, 2019).

Réalité des intervenants sociaux communautaires et la violence conjugale

Au fil des recherches, il semble que peu d'études se soient intéressées aux intervenants communautaires qui ont des mandats autres que la violence conjugale et à leur réalité professionnelle par rapport à ce thème. Ce constat s'ajoute au fait que, dans plusieurs contextes, les organismes communautaires constituent une porte d'entrée vers des demandes d'aide, notamment concernant la violence conjugale, ce qui peut rendre leur rôle déterminant et sous-étudié (Ablaza et al., 2023).

Certaines études se sont tout de même penchées sur les enjeux professionnels des travailleurs sociaux de différents milieux concernant cette problématique et l'ensemble des résultats indiquent que ces derniers se retrouvent souvent démunis lorsqu'il est question de violence conjugale. Ces études menées en Suède, au Royaume-Uni, en Espagne et aux États-Unis sont arrivées à la conclusion qu'une large proportion de ces intervenants considèrent manquer de connaissances et de formations en matière de violence conjugale et seraient, de cette façon, peu préparés à jongler avec la complexité de celle-ci une fois sur le terrain (Black et al., 2010; García-Quinto et al., 2022; Heffernan et al., 2014; Hoppstadius et al., 2021). Ils pourraient présenter des difficultés à reconnaître la présence de violence conjugale, hésiter à intervenir ou bien accompagner de façon

inadéquate leurs clients (García-Quinto et al., 2022). À la lumière de leurs recherches, certains de ces auteurs proposent donc d'intégrer des techniques concrètes d'intervention basées sur des données probantes dans le parcours scolaire, de favoriser la sensibilisation à la violence conjugale des futurs travailleurs sociaux pour qu'ils puissent être en mesure de mieux intervenir et d'offrir davantage de formations et de supervisions dans leur pratique (Ablaza et al., 2023; García-Quinto et al., 2022; Heffernan et al., 2014; Hoppstadius et al., 2021).

Enfin, du côté du Québec, l'étude de l'INSPQ (2006) sur les pratiques en CLSC auprès des femmes victimes de violence conjugale soulève également le manque de formation spécifique, une variabilité des pratiques et un besoin marqué de soutien clinique.

Pertinence de l'étude et questions de recherche

Comme mentionné précédemment, plusieurs mesures ont été élaborées dans les différents rapports gouvernementaux concernant la lutte à la violence conjugale (Secrétariat à la condition féminine, 2018a, 2018b, 2024). Des actions ont été entreprises et/ou le seront dans les prochains mois et dans les prochaines années afin de former du mieux possible les différents intervenants à la violence conjugale, entre autres. D'ailleurs, des comités d'experts ont été mis sur place afin d'évaluer la réalité et les besoins des intervenants en la matière ainsi que pour assurer le suivi des stratégies gouvernementales par rapport au dépistage de la violence conjugale (p. ex., Flores et al., 2010; Secrétariat à

la condition féminine, 2018b, 2024). Il semble que les intervenants du réseau de la santé et des services sociaux ainsi que ceux qui prennent part à des organismes communautaires spécifiques à la violence conjugale soient visés en majorité, laissant de côté peut-être les autres intervenants qui œuvrent dans différents organismes communautaires et qui ont des missions différentes (Secrétariat à la condition féminine 2018b, 2024).

Il apparaît également que peu de cours dans les différents parcours scolaires mettent l'emphase sur le phénomène de la violence conjugale. De plus, l'ensemble des outils existants pour le dépistage de la violence conjugale semblent s'adresser essentiellement aux intervenants sociaux qui ont suivi des formations au préalable. Il est donc probable que ces grilles d'évaluation soient utilisées et enseignées dans les organismes en violence conjugale par exemple, autant pour une clientèle de femmes que d'hommes. Mais qu'en est-il pour les organismes communautaires qui ont un mandat et des objectifs autres que la violence conjugale? Sont-ils outillés pour la dépister? Connaissent-ils les facteurs de risque? Les ressources à leur disposition?

Qui plus est, peu d'études et de groupes d'experts ne se sont intéressés à l'expérience professionnelle des intervenants qui ne gravitent pas spécifiquement en violence conjugale. Comme mentionné plus tôt, celle-ci ne se présente pas toujours de façon claire dans les services, elle est souvent cachée sous une dépression, un problème d'anxiété, de consommation ou de désordres familiaux (Laforest & Gagné, 2018). Ainsi, les risques d'être confronté à cette problématique sont élevées dans plusieurs milieux plus larges que

le réseau de la santé et des services sociaux, d'autant plus sa prévalence dans la société. En ce sens, ce présent projet se veut une première incursion dans la réalité professionnelle de ces intervenants communautaires par rapport à ce thème de la violence conjugale. La question de recherche suivante : *Comment peut-on décrire les expériences professionnelles des intervenants sociaux du milieu communautaire concernant la violence conjugale?*

Trois sous-questions découlent de cette interrogation et seront au cœur des analyses de cette étude :

- 1) Dans quelle mesure se sentent-ils interpellés par cette problématique dans leur milieu de travail?
- 2) Quelles sont leurs connaissances en matière de violence conjugale qui pourraient les amener à reconnaître la présence de violence conjugale?
- 3) Comment se sentent-ils outillés pour intervenir (sensibiliser, éduquer, référer) dans un contexte de violence conjugale?

Méthode

Cette section abordera en détails la méthode utilisée pour ce présent travail de recherche. Ainsi, le devis de recherche sera d'abord présenté, ainsi que les informations sur les participants, sur le processus de collecte de données ainsi qu'une description des analyses de données de cette étude.

Devis de recherche

Le devis de recherche qualitatif a été retenu pour ce projet, puisque celui-ci cherche à décrire et à comprendre un sujet social unique et complexe sans chercher à établir des lois universelles, reproductibles et/ou quantifiables, comme peuvent le proposer les études davantage quantitatives. Par son utilisation de processus majoritairement inductifs, le devis qualitatif permet donc de mettre l'accent sur des données subjectives obtenues auprès de participants pour ensuite en faire ressortir des observations et des descriptions par rapport au phénomène étudié, partant ainsi de l'empirie vers la théorie (Gaudet & Robert, 2018). Cette façon de se concentrer sur les données favorisera l'obtention d'un savoir localisé par rapport à la réalité professionnelle des participants concernant la problématique de la violence conjugale.

Cette étude revêt également un caractère exploratoire, car elle vise à identifier de nouvelles avenues de recherche en raison du nombre limité d'études existantes sur ce sujet. Plus spécifiquement, elle s'appuie sur une approche phénoménologique, méthode

qualitative fondée sur l'exploration et la description des expériences vécues des individus. Élaborée par Husserl au début du XX^e siècle, la phénoménologie cherche à apporter un aspect différent aux méthodes scientifiques traditionnelles en s'intéressant spécifiquement à la subjectivité des personnes concernées, difficilement pris en compte à l'époque. Elle permet de pénétrer au cœur de l'expérience de chaque individu, de considérer la diversité des perspectives possibles et de générer de nouvelles pistes de réflexion. C'est donc à partir des descriptions phénoménologiques de l'expérience des sujets qui prennent part à l'étude qu'il sera possible de faire ressortir des énoncés significatifs et de décrire leur réalité (Gaudet & Robert, 2018). Ce processus permettra de mieux comprendre le phénomène étudié, ici la réalité professionnelle des intervenants devant le phénomène complexe qu'est la violence conjugale.

Enfin, cette étude s'appuiera sur une méthode d'analyse thématique qui utilise des procédés qui cherchent à réduire les données en tentant de dégager les grands thèmes qui émanent du corpus. Ces thèmes permettront de répondre à la question de recherche *Comment peut-on décrire les expériences professionnelles des intervenants sociaux du milieu communautaire concernant la violence conjugale* en soulevant ce qu'il y a de fondamental dans les propos des participants. Cette méthode sera explicitée dans la section « analyse des données ».

Participants

La prochaine section présentera en détails les critères de sélection des participants, le processus de recrutement, la procédure qui les implique ainsi que la présentation de l'échantillon.

Critère de sélection

Pour être admissible, les participants devaient travailler dans un organisme communautaire avec une mission autre que la lutte à la violence conjugale, ne pas posséder d'expérience significative dans ce domaine d'emploi et intervenir auprès d'une population adulte. Ces critères ont permis de cibler une population pertinente concernant l'objectif de recherche, puisque les données démontrent que la grande majorité des personnes qui vivent de la violence conjugale sont des adultes (Conroy, 2021). Il apparaissait donc pertinent de concentrer la recherche sur l'intervention auprès de cette population.

Recrutement

Avec l'autorisation du comité éthique de l'UQTR, une affiche promotionnelle a été créée et partagée sur le profil d'un réseau social de l'étudiante responsable de cette étude (voir Appendice A). L'affiche a bénéficié de plusieurs partages à travers ce média, ce qui a permis une plus grande visibilité et l'accès à une population diversifiée, notamment par le biais des groupes dédiés aux intervenants sociaux communautaires. Elle indiquait les objectifs de l'étude, les critères de sélection, la modalité ainsi que la durée de l'entretien. Les personnes intéressées devaient contacter directement la chercheuse principale au

moyen de son courriel qui vérifiait l'admissibilité de chacun en plus de confirmer leur intérêt. Tous les participants ont été recrutés de cette façon.

Échantillon

À la suite de la période de recrutement, neuf participants ont pris part à l'expérience de recherche. De ceux-ci, trois se définissaient comme étant des hommes et six des femmes. La moyenne d'âge était de 32,7 ans (plus jeune : 23 ans, et plus âgé : 38 ans). La moyenne d'années d'expérience en tant que qu'intervenant social est de 7 ans et demi (le moins d'expérience 9 mois et le plus d'expérience 17 ans). Les domaines d'études entrepris par ces derniers sont la technique en éducation spécialisée (3), la technique en travail social (1), le baccalauréat en travail social (2), le baccalauréat en psychologie (1), le baccalauréat en psychoéducation (1) et une personne participante n'avait pas terminé son secondaire. Certains ont complété leur formation avec un certificat en toxicomanie, en études autochtones ou en psychologie par exemple. Finalement, les organismes communautaires représentés concernaient des Centres de crises, des Centres qui aident une population vulnérable et désaffiliée, des Centres travaillant auprès de familles et de parents ainsi que des Centres qui viennent en aide aux proches qui présentent des enjeux de santé mentale.

Il est important de mentionner qu'une personne participante ne présentait pas tout à fait les critères de sélection étant donné qu'elle avait déjà fait un stage en maison d'hébergement pour femmes lors de ses études quelques années plus tôt, information

obtenue durant l'entrevue. Toutefois, il est possible de croire que ses propos ont pu apporter un poids et une valeur certaine concernant la question de recherche, d'autant plus qu'il s'agissait d'un stage dans un cadre scolaire et non d'une expérience de travail significative et de longue durée. Deux autres personnes intervenantes travaillent auprès des familles, mais ont comme premiers clients les enfants. Nous avons toutefois orienté les questions par rapport à leurs interventions et leurs contacts auprès des parents afin de respecter le critère des interventions effectuées auprès d'une population adulte.

Procédure

Les personnes intéressées par cette étude ont reçu, par courriel, une première explication du projet, incluant les avantages et les inconvénients de leur participation. Pour celles qui ont accepté, un rendez-vous a été fixé au moment de leur choix et elles ont reçu le formulaire de consentement de façon électronique quelques jours avant celui-ci. En début de rencontre, les informations sur la confidentialité et le déroulement de l'étude ont été précisées afin d'assurer un consentement libre et éclairé. Le formulaire indiquait notamment que la participation était volontaire et qu'elles pouvaient à tout moment refuser de répondre à certaines questions ou mettre fin à leur participation, sans conséquence. Les participants étaient également invités à poser toutes les questions concernant l'entrevue ou le projet de recherche. Toutes les rencontres se sont toutes déroulées à distance via la plateforme Zoom entre le 22 juin 2023 et le 11 décembre 2023. Le temps moyen des entretiens était de 22 minutes (plus court 11 minutes, plus long 39 minutes).

Collecte de données

Dans le cadre de cette étude, un questionnaire semi-structuré (voir Appendice B) a été utilisé afin de recueillir et de décrire les éléments clés dans les propos des participants. Celui-ci comporte deux parties, une première concernant les informations sociodémographiques et une deuxième comprenant le canevas d'entrevue lié aux questions de recherche, toutes les deux présentées ci-après. Cet outil permet une plus grande flexibilité et donne accès à des informations détaillées en lien avec l'expérience professionnelle des participants. La chercheuse pouvait également poser des questions supplémentaires afin d'approfondir les réponses données, le cas échéant (Paillé & Mucchielli, 2016). Il est à noter que les entrevues ont été enregistrées, avec l'accord des participants, afin de pouvoir transcrire les verbatim pour l'étape de l'analyse des données.

Questionnaire sociodémographique

La première partie comprend une section concernant les aspects sociodémographiques des participantes tels que leur âge, le genre auquel ils s'identifient, leur diplôme obtenu, leur plus haut niveau de scolarité, leurs années d'expériences en tant qu'intervenants sociaux ainsi que leurs emplois actuels et antérieurs dans le but de brosser un portrait de l'échantillon.

Canevas d'entrevue

Dans le canevas d'entretien, cinq questions sont adressées aux participants en lien avec l'objectif de recherche. La première leur demande comment ils se sentent concernés

par la violence conjugale dans leur milieu de travail. La deuxième explore les indices qui pourraient leur permettre de reconnaître des situations de violence conjugale auprès de leur clientèle. Une autre s'attarde à leurs connaissances plus spécifiques par rapport à ce phénomène (définition de la violence conjugale, les causes, les conséquences ainsi que les principales personnes concernées selon eux). Par la suite, une question cherche à savoir si les participants se sentent assez outillés afin d'intervenir en violence conjugale en lien avec leur cheminement scolaire, les formations suivies et/ou les outils mis à leur disposition au travail. Ils sont finalement interrogés par rapport à leur degré de confort et leur sentiment de compétence pour intervenir en ce sens.

Analyse des données

Dans un premier temps, une transcription intégrale des entrevues menées auprès des participants a d'abord été effectuée à l'aide d'un logiciel de traitement de textes (Microsoft Corporation, 2016). Ensuite, suivant les étapes proposées par Paillé et Mucchielli (2016), des lectures répétées des données brutes ont permis d'avoir une vue d'ensemble de ce qui était à analyser et permettaient également de s'approprier le matériel de façon progressive par le biais de surlignage et d'annotations informelles. La transcription des verbatim et les lectures répétées de ceux-ci ont été effectuées au fur et à mesure de la réalisation des entrevues afin de pouvoir détecter la saturation. Les données ont ensuite été analysées selon les principes de l'analyse thématique. Cette méthode vise à identifier les points de convergence et de divergence dans les discours afin de dégager les thèmes significatifs émergeant des entretiens (Paillé & Mucchielli, 2016).

L'annotation, le codage thématique et la classification des thèmes de cette étude a été réalisé manuellement. Une structure a été établie afin d'assurer la rigueur scientifique de ce présent travail, basée sur les principes de l'analyse qualitative. Ainsi, après plusieurs lectures du corpus, des unités de sens ont été extraites, regroupées, puis organisées en thèmes et en sous-thèmes. Le schéma des thèmes présenté à l'Appendice C reflète le produit final de ce processus et illustre le cadre d'analyse qui a guidé l'interprétation des résultats, ainsi que la discussion. Une synthèse des thèmes présents dans le corpus, établie après un accord inter-juge entre deux personnes et la discussion des divergences, a permis finalement de rendre compte d'un groupe et non plus de participants en particulier et de brosser un portrait du vécu professionnel des participants en regard aux questions de recherche.

Résultats

Les entrevues semi-dirigées ont permis de dégager quatre thèmes dominants dans le discours des participants (voir Appendice C). La section qui suit présente ces thèmes ainsi que les sous-thèmes qui en émergent, en lien avec la question de recherche : *Comment peut-on décrire les expériences professionnelles des intervenants sociaux du milieu communautaire concernant la violence conjugale?* Plus précisément, l'analyse met en lumière les quatre thèmes suivants : la violence conjugale dans le milieu communautaire : une réalité présente (thème 1), la compréhension de la violence conjugale : une dynamique de contrôle (thème 2), l'identification de la violence conjugale : à travers l'interaction de la personne aidée (thème 3) et l'intervention en violence conjugale : le sentiment de compétence des intervenants (thème 4). Les thèmes seront illustrés par des extraits d'entrevues, chaque participant étant représenté par un code afin de préserver son anonymat.

Violence conjugale dans le milieu communautaire : une réalité présente

Ce premier thème *La violence conjugale dans le milieu communautaire : une réalité présente*, en lien avec la perception des participants d'être ou non concernés par l'enjeu de la violence conjugale, se divise en deux sous-thèmes : *Fréquente et omniprésente* (sous-thème 1.1) ainsi que *Complexe et frontières floues* (sous-thème 1.2).

Fréquente et omniprésente

Les participants de cette étude se sentent tous concernés et préoccupés par cette problématique dans leurs milieux de travail respectifs. Il importe de reconnaître que la présence de violence conjugale dans leurs services ne se limite pas à un simple constat, mais qu'elle peut s'inscrire de façon significative dans leur réalité professionnelle. Les extraits suivants peuvent témoigner de l'omniprésence de cette réalité : « *C'est assez fréquent* » (Participant 001), « *C'est assez présent* » (Participant 002), « *On roule vraiment pas pire là-dedans* » (Participant 003), « *[...] c'est quelque chose à laquelle je peux être confronté je pourrais dire hebdomadairement* » (Participant 004), « *Il y en a, mais ce n'est pas leur motif d'utilisation de nos services* » (Participant 005), « *Oui, absolument* » (Participant 006), « *Ça arrive souvent quand même* » (Participant 007), « *Oui, c'est présent, c'est super présent* » (Participant 008) et « *Oui, définitivement. C'est un enjeu* » (Participant 009).

Complexe et frontières floues

Étant donné que le milieu communautaire se divise en plusieurs organismes qui militent et défendent tous une mission particulière et différente l'une de l'autre, des intervenants ont soulevé la complexité à laquelle ils peuvent être confrontés par rapport aux besoins des usagers. Devant des portraits marqués par de multiples comorbidités, des symptômes variés et des besoins complexes, ils peuvent éprouver des difficultés à distinguer s'il s'agit de violence conjugale ou d'autres enjeux, comme ceux liés à la santé mentale, par exemple. Ils se questionnent également quant à la pertinence d'une référence,

sur les priorités d'intervention, ainsi que sur les limites de leur rôle dans la prise en charge de la situation.

« *T'es comme pris à jongler avec ça en même temps que de gérer le risque suicidaire pi travailler pour que la personne aille mieux* » (Participant 001)

« *“Des fois la ligne est floue entre... est-ce qu'on est dans des enjeux conjugaux ou ils ont besoin de soutien au niveau de la santé mentale?” “C'est difficile de tracer la ligne par rapport aux besoins de la clientèle : est-ce de la violence conjugale ou bien de la santé mentale? Est-ce qu'on réfère ou non?”* » (Participant 006)

Compréhension de la violence conjugale : une dynamique de contrôle

Ce deuxième thème, *La compréhension de la violence conjugale : une dynamique de contrôle*, fait référence à la sous-question qui s'intéresse à leurs connaissances sur la violence conjugale, se divise en trois sous-thèmes : *Processus de domination conjugale* (sous-thème 2.1), *Influencée par des facteurs individuels* (sous-thème 2.2), *environnementaux et sociaux* et *Identification de plusieurs conséquences* (sous-thème 2.3). Ils seront explicités dans la prochaine section.

Processus de domination conjugale

L'ensemble des participants connaissent le cycle de la violence et considèrent l'existence de plusieurs types de violence conjugale, autant physique, psychologique, économique ou sexuelle. Tous s'entendent pour dire qu'il s'agit d'une problématique qui peut être chronique, qui perdure dans le temps et qui se répète. Les notions de dépassement des limites, du non-respect de l'autre et de ses besoins, de manipulation, d'isolement sont

également soulevées et sont comprises sous la notion du contrôle et du processus de domination d'un partenaire sur l'autre.

« Isolement du partenaire, manipulation, violence physique indirecte, vouloir montrer que tu prends un contrôle [...] tout ce qui est une prise de contrôle envers la personne pour moi c'est une affaire de violence conjugale »
(Participant 003)

« Rapport de pouvoir qui est déséquilibré » (Participant 006)

« Un des partenaires qui a l'emprise sur l'autre et qui va utiliser la violence pour dominer/contrôler l'autre » (Participant 008)

Une majorité des participants affirment que les hommes demeurent les principaux auteurs de cette domination conjugale et les femmes celles qui en subissent ce contrôle.

« Je dirais, c'est majoritairement féminin » (Participant 004)

« Il y a aussi le fait que les garçons, c'est pas glamour en parler »
(Participant 002)

« Il y a beaucoup d'hommes quand même [qui vivent de la violence] »
(Participant 003)

« Les hommes [qui perpétuent]. Des fois y a de la violence de part et d'autre, mais y a une violence qui est en réponse... qui n'est pas dans la domination, mais qui est en réponse [à la violence] » (Participant 008)

Toutefois, il est important de souligner que certains d'entre eux ont nuancé cette dichotomie des genres en affirmant que des hommes seraient également concernés par cette problématique tout comme les populations issues de la diversité sexuelle et de genre. Certains spécifient que ce phénomène touche surtout une population précaire, isolée et peu éduquée, même s'ils reconnaissent qu'elle peut se retrouver dans l'ensemble des classes sociales.

« J'en vois dans toutes les classes sociales [...] les personnes en situation de pauvreté sont plus à risque [...] j'veux pas généraliser [...] ils peuvent plus être facilement devant ce fait-là, parce qu'il y a le manque d'éducation »
(Participant 003)

« De plus en plus d'hommes vont se confier vivre de la violence conjugale, plus de jeunes, dans les couples de la population LGBTQ+. Par contre, ça reste les femmes en majorité qui meurent de ça [...] la gravité n'atteint jamais... en tout cas statistiquement, c'est les femmes qui se font tuer » (Participant 006)

« Je serais portée à dire que sans doute il y a plus de femmes, mais je suis surprise de la quantité d'hommes que j'ai vus [...] socialement, je pense même que chez l'homme c'est plus difficile de le reconnaître » (Participant 007)

Influencée par des facteurs individuels, environnementaux et sociaux

Les participants perçoivent la violence conjugale comme ayant des causes multifactorielles. Au niveau plus personnel, la présence d'une faible estime de soi a été mentionnée à quelques reprises, en plus des problèmes de gestion émotionnelle, d'attachement, de consommation, de problèmes de santé mentale et de jalousie/méfiance envers les autres : *« La consommation, la difficulté à exprimer ses limites, les problèmes de santé mentale »* (Participant 001) et *« Estime de soi faible pour les deux partenaires »* (Participant 008).

L'influence du milieu dans lequel les partenaires ont grandi est également soulevée comme une cause possible qui peut influencer la présence et la perpétuité de la violence conjugale. Quelques-uns ont abordé la culture sociale comme facteur contributif à cette problématique, notamment concernant les rôles sociaux genrés par exemple.

« Une faible estime de soi aussi peut provoquer, parce que si tu n'as pas confiance en toi, c'est difficile d'avoir de la confiance envers ton partenaire [...] »

les liens avec l'enfance parce que tu ne peux pas donner ce que tu n'as pas eu »
(Participant 003)

« Y a une culture sociale [...] l'éducation... les idées et les messages qu'on intègre sans s'en rendre compte » (Participant 006)

Identification de plusieurs conséquences

Concernant les conséquences qu'engendrent un vécu de violence conjugale, les participants ont soulevé des éléments similaires, dont la présence de plusieurs émotions difficiles telles que la colère, la peur, la culpabilité, l'inquiétude, le stress et l'hypervigilance ainsi que le développement de traumatismes et de problèmes de santé mentale. En plus de la possibilité d'avoir des blessures physiques, la perte de contact avec la famille, l'isolement social, la consommation ainsi que la difficulté à faire confiance et à s'engager à nouveau sont d'autres conséquences nommées : *« Blessures physiques, difficultés de santé mentale, de la grande détresse psychologique, des cas de stress post-traumatique, l'hypervigilance des personnes qui ont subi de la violence conjugale »* (Participant 004).

Finalement, des impacts dans l'harmonie familiale ainsi que sur la sécurité physique et affective des enfants sont aussi pris en compte, notamment chez les intervenants qui œuvrent auprès des familles. L'ensemble d'entre eux s'entendent pour dire que plusieurs conséquences potentielles peuvent découler de cette problématique : *« Des impacts sur les enfants, sur leur développement compromis, des familles malheureuses »* (Participant 007) et *« La liste peut être longue »* (Participant 006).

Identification de la violence conjugale : à travers l'interaction avec la personne aidée

Ce troisième thème, *Identification de la violence conjugale : à travers l'interaction avec la personne aidée*, se divise pour sa part en trois sous-thèmes : *Signaux subtils et ambigus* (sous-thème 3.1), *Instinct clinique* (sous-thème 3.2) et *Domination comme élément central* (sous-thème 3.3) et seront présentés dans cette prochaine section.

Signaux subtils et ambigus

Les participants soulèvent qu'ils peuvent détecter la présence de violence conjugale, ou à tout le moins obtenir des indices qui leur permettent de considérer cette hypothèse, et ce, par le biais d'un suivi psychosocial, dans les discussions et les contacts avec les personnes aidées. La majorité d'entre eux nomment leur façon de demeurer attentif aux signaux subtils qui émergent, entre autres par la façon dont les bénéficiaires parlent avec leur partenaire, leur manière d'entrer en relation avec les autres ou par la méfiance présente par exemple.

« Petits signes qui mettent la puce à l'oreille, qui demandent d'aller creuser : isolement, comportements hypersexualisés, regards fuyants, toujours des défaites, excuse beaucoup le comportement du partenaire, l'agresseur qui a un comportement qui n'est pas très adéquat en public, par exemple » (Participant 003)

« Je vais regarder observer les parents pendant les rendez-vous, comment ils vont interagir, les interactions qu'ils ont, les comportements un peu de contrôle [...] » (Participant 004)

« La façon dont ils parlent de la relation ou lorsqu'ils ne sont pas à l'aise avec d'autres personnes » (Participant 005)

« La disponibilité de parler librement, l'hésitation dans la voix, une méfiance envers les services, le souci de la confidentialité » (Participant 009)

Certains se basent sur des comportements évocateurs qui leur permettent d'identifier la violence conjugale, notamment par les blessures physiques ou bien par des aveux francs, mais la plupart partagent cette vision que la problématique de la violence conjugale peut être plus souvent qu'autrement ambiguë et insidieuse : « *J'ai l'impression qu'il y en a qui passe sous le radar* » (Participant 004).

Instinct clinique

Les participants accordent une importance particulière à leur instinct d'intervenant, à cette impression de présence de violence conjugale qu'ils peuvent ressentir dans le contact à l'autre, mais qu'ils trouvent difficile à décrire concrètement.

« *C'est plus des fois une impression, un senti plus directement que ça va être nommé* » (Participant 009)

« *Je suis quelqu'un qui observe beaucoup, des feelings des fois – y en a qui vont dire que ça ne vaut pas grand-chose- mais moi j'observe, t'es là pi tu sens qui a des choses comme ça qui sont difficiles à décrire [...] des p'tits détails* » (Participant 004)

Domination comme élément central

Finalement, la notion de domination et de contrôle est un des indices les plus importants à considérer selon le discours des participants concernant la reconnaissance d'un vécu de violence conjugale.

« *Les indices au niveau de domination /contrôle qu'ils vont donner* » (Participant 006)

« *En creusant un peu plus, j'arrive à voir [...] qu'il y a beaucoup de contrôle [...] c'est en questionnant les familles. Puis on crée un lien de confiance [...] le parent est capable de plus s'ouvrir* » (Participant 007)

« *Le mot clé c'est domination* » (Participant 008)

Intervention en violence conjugale : le sentiment de compétence des intervenants

Ce dernier thème, *Intervention en violence conjugale : le sentiment de compétence des intervenants* se divise également en trois sous-thèmes dont *Sentiment d'impuissance* (sous-thème 4.1), *Sentiment de ne pas être suffisamment outillés* (sous-thème 4.2) ainsi que *Besoin d'accompagnement clinique* (sous-thème 4.3). Ce dernier bloc de résultats présente donc le vécu de ces intervenants en lien avec cet enjeu social au niveau de l'intervention plus concrètement.

Sentiment d'impuissance

Le thème de la violence conjugale est très souvent lié à un sentiment d'impuissance chez les participants. Plusieurs aimeraient avoir des réponses et des solutions concrètes pour apaiser ce vécu difficile à porter et qui peut les amener à vouloir s'activer, d'autant plus lorsqu'ils sentent que la sécurité des usagers peut être en jeu.

« *Je trouve tout le temps que c'est comme... pas malaisant, mais c'est difficile à comme négocier dans un sens. C'est un sujet sensible [...] t'es comme pris là-dedans [...]* » (Participant 001)

« *C'est délicat, il faut comme... c'est du cas par cas beaucoup et ce n'est pas évident [...] c'est quand même la sécurité qui est au cœur de tout ça* » (Participant 002)

« *C'est sûr qu'il faut que je me parle en tant que personne parce que j'ai comme vraiment envie de la prendre et de la sortir immédiatement* » (Participant 003)

« *Ça me met en mode action* » (Participant 007)

Sentiment de ne pas être suffisamment outillés

Les participants expriment que le sujet de la violence conjugale est délicat et plusieurs considèrent qu'ils n'ont pas les outils et les compétences nécessaires pour aborder cette problématique avec les usagers rencontrés.

« Je suis conscient que je ne suis clairement pas la meilleure personne pour intervenir là-dessus » (Participant 001)

« Absolument pas [outillée] » (Participant 004)

« Je ne me sens pas outillée [...] je déplore quand même le manque de connaissances que je peux avoir [...] souvent, mon réflexe c'est de passer [ne pas s'attarder] » (Participant 007)

« Suffisamment, probablement pas. Ça demeure toujours un enjeu important [...] aborder ça c'est quand même délicat et on n'a pas de questions spécifiques par rapport à ça non plus » (Participant 009)

Des participants mentionnent qu'ils peuvent avoir des repères et des outils concrets pour intervenir plus directement en lien avec la mission de l'organisme pour lequel ils travaillent (concernant le risque suicidaire par exemple), mais avec peu de lignes directrices, d'outils et de grilles d'évaluation à utiliser concernant la violence conjugale :

« Si je me sens outillé en termes de jouer là-dedans? Non, pas particulièrement parce que c'est délicat [...] il a des repères pour le suicide, mais pas beaucoup pour la violence conjugale » (Participant 002).

Concernant leurs études dans le domaine de l'intervention, la quasi-totalité des participants affirment avoir pu aborder brièvement cette problématique, du moins par le biais de cours généraux qui s'intéressaient aux enjeux sociaux par exemple.

« *C'était un des sujets traités pendant un des cours* » (Participant 002)

« *On a eu un cours au moins ou deux sur la violence conjugale* »
(Participant 003)

« *Oui, j'en avais eu évidemment quand j'ai fait la technique, sur la clientèle, sur les méthodes d'intervention* » (Participant 009)

Certains participants qui ont fait un parcours collégial (technique) ont mentionné avoir reçu des cours plus pratiques reliés à l'intervention comparativement au parcours universitaire qui se voulait davantage théorique : « *Je me suis sentie beaucoup plus outillée à la technique pour l'intervention qu'à l'université* » (Participant 006).

Il n'en demeure pas moins que l'ensemble considère que l'offre proposée durant leur formation est limitée.

« *J'ai eu l'impression que c'était beaucoup de théorie [...]. Quand je suis arrivée sur le terrain, on n'est pas prêt, mais pas pantoute malheureusement* »
(Participant 004)

« *On a parlé dans le cadre d'un cours en travail social, mais je n'ai pas eu de cours sur la violence conjugale* » (Participant 007)

« *Pas souvenir d'avoir eu des cours (008). Si j'en ai eu, c'est des p'tits bouts d'un cours un moment donné* » (Participant 008)

Les formations reçues de la part de leurs milieux de travail varient également en fonction du domaine d'emploi de chacun, ce qui amène une diversité d'offres et de contenus. Lorsque celles-ci sont présentes, elles sont généralement perçues comme utiles, bien que trop courtes, trop théoriques et insuffisantes en regard de leurs besoins sur le terrain.

« *Je pense qu'on pouvait avoir une formation de la part d'un Centre de femmes, des choses du genre, mais je ne crois pas que c'est très présent* » (Participant 002)

« *Puis ici, on a des formations régulièrement pour se remettre dedans [...]. On a aussi beaucoup de formations par le CIUSSS* » (Participant 003)

« *Je pense que dans tous les organismes où ce n'est pas le mandat spécifique, la formation va rester "at large" pi ça va d'y aller avec dans la référence, vers les maisons d'hébergement par exemple* » (Participant 004)

« *Des formations de 2h, ce n'était pas assez long* » (Participant 007)

« *Des formations de bases que j'ai suivies* » (Participant 008)

Cela dit, les participants qui présentent généralement le plus d'expérience dans le domaine de l'intervention se sentent tout de même en mesure d'aborder cet enjeu avec leurs clients, même s'ils reconnaissent rencontrer des limites dans la profondeur de l'intervention possible. Deux autres participants affirment également se sentir davantage en confiance grâce à l'utilisation d'une grille d'évaluation spécifique, le Carrefour Sécurité en Violence Conjugale (CSVC), qui leur permet de mieux dépister les signes de violence conjugale.

« *J'me sens quand même confortable, mais c'est difficile de tracer la ligne par rapport aux besoins de la clientèle : est-ce de la violence ou bien de la santé mentale? Est-ce qu'on réfère ou non?* » (Participant 006)

« *Je suis capable de faire la première marche. T'sais, l'accueil, informer brièvement, les bases de c'est quoi, essayer de dépister un peu* » (Participant 008)

Besoin d'accompagnement clinique

L'utilisation de ressources externes, c'est-à-dire les organismes communautaires spécialisés en violence conjugale, est généralisée pour l'ensemble des participants dans

leur milieu de travail, que ce soit pour obtenir des informations ou des conseils en particulier en lien avec la violence conjugale ou pour transférer les usagers de milieux communautaires. Cependant, les participants partagent l'idée d'améliorer le partenariat entre les différents milieux afin d'éviter, entre autres, le transfert des usagers de façon systématique et pour enrichir les liens entre eux. Ils soulèvent et insistent sur leur besoin de pouvoir s'appuyer sur une personne ressource en matière de violence conjugale, une personne particulièrement désignée et qui pourrait offrir un soutien continu.

« J'aimerais avoir des personnes de références » (Participant 004)

« Créer des partenariats plutôt que de seulement référer, plus de collaborations plus serrées avec les intervenants des ressources » (Participant 004)

« J'aimerais avoir quelqu'un qui agit comme rôle conseil » (Participant 007)

« J'aimerais avoir une personne de référence sur laquelle on peut s'appuyer, faciliter la collaboration » (Participant 008)

« Travailler à améliorer la collaboration avec les autres milieux communautaires » (Participant 009)

L'ensemble des participants verbalisent également leur besoin d'avoir accès à une ou des formations complètes axées spécifiquement sur le processus d'intervention.

« J'aimerais avoir plus de formations, être plus outillé pour savoir quoi faire au niveau de l'intervention » (Participant 001)

« Je pense qu'on aurait besoin que ça se répande des formations là-dessus [...] Développer une grosse formation là-dessus, un peu comme la formation qui est proposée en prévention du suicide » (Participant 002)

« Les formations, ce serait la meilleure réponse au problème » (Participant 004)

« Avoir plus d'outils » (Participant 005)

Bien que la majorité de ceux-ci puissent bénéficier de quelques-unes d'entre elles dans leur milieu de travail, ces dernières ne répondent pas complètement à leur besoin afin de les aider à se sentir mieux outillés et compétents.

En somme, les principaux thèmes en lien avec l'expérience professionnelle des intervenants du milieu communautaire suggèrent que l'enjeu de la violence conjugale fait partie intégrante de leur réalité au travail. Ils détiennent des connaissances théoriques sur la problématique et peuvent la détecter par le biais de la relation d'aide auprès des personnes aidées, malgré la présence possible de confusion en lien avec la comorbidité présente dans les portraits cliniques. Ils peuvent se sentir rapidement démunis en ce qui a trait aux meilleures pratiques d'intervention et auraient besoin d'accompagnement et d'outils cliniques pour apaiser leur sentiment d'impuissance notamment, et d'améliorer le partenariat avec les services spécialisés en violence conjugale.

Discussion

La violence conjugale demeure un enjeu social majeur au Québec, touchant des personnes de tous les milieux et entraînant des répercussions importantes sur les individus, les familles et les communautés. L'augmentation récente des homicides de femmes au Québec ravive les débats entourant la prévention, la détection et l'intervention en matière de violence conjugale. Les organismes communautaires, créés pour pallier les limites des services institutionnels, occupent une place centrale dans le soutien aux personnes vulnérables. Leurs intervenants, confrontés à des situations de plus en plus complexes, peuvent rencontrer et tenter de naviguer fréquemment des situations de violence conjugale, parfois sans qu'elle soit explicitement nommée. Pourtant, leur expérience professionnelle face à cette problématique est peu documentée. Cette étude cherche donc à répondre à la question suivante : *Comment décrire les expériences professionnelles des intervenants sociaux du milieu communautaire en lien avec la violence conjugale?* Elle souhaite décrire ces expériences, notamment quant à leur perception d'être concernés, leur compréhension du phénomène, leur capacité à le reconnaître et leur sentiment d'efficacité à intervenir. Elle veut proposer également des pistes pour soutenir leur pratique et améliorer les interventions auprès des personnes touchées.

Intervenants sociaux du communautaire interpellés par la violence conjugale dans leur milieu de travail

Les résultats de cette étude révèlent sans aucun doute que les intervenants communautaires rencontrés se sentent largement interpellés par la problématique de la violence conjugale. Tous ont affirmé y être confrontés de manière récurrente dans leur pratique. Toutefois, ils précisent que la violence conjugale est rarement le motif explicite de consultation, en raison des missions spécifiques et variées des organismes dans lesquels ils travaillent. Elle peut apparaître plutôt à travers d'autres problématiques plus visibles ou reconnues, telles que la santé mentale, la consommation ou les enjeux relationnels. Ces résultats concordent avec les propos de plusieurs auteurs et instances qui soulignent le caractère multifactoriel et subtil de la violence conjugale qui se présente souvent en comorbidité avec plusieurs symptômes et conséquences dans le portrait clinique (Chayer & Smith, 2012; Laforest & Gagné, 2018; OMS, 2021; Secrétariat à la condition féminine, 2018b). Ils rejoignent également les constats du milieu communautaire qui observe une augmentation des demandes d'aide de plus en plus lourdes et complexes (Deslauriers, 2014; RQ-ACA, 2019). Enfin, ces résultats soulignent le rôle crucial des organismes communautaires comme portes d'entrée pour les personnes confrontées à diverses problématiques, y compris la violence conjugale, comme le montre l'étude d'Ablaza et ses collègues (2023).

Connaissances théoriques des intervenants sociaux du milieu communautaire

De manière générale, les participants sont en mesure de nommer plusieurs caractéristiques associées à la violence conjugale. La majorité d'entre eux réfèrent

spontanément au cycle de la violence, aux différentes formes de violence (psychologique, physique, économique, sexuelle) ainsi qu'à la notion de domination et de prise de contrôle. Ils semblent donc détenir une certaine base théorique leur permettant de se représenter le phénomène en cohérence avec les définitions proposées dans la littérature (MSSS et al., 1995; OMS, 2021; Secrétariat à la condition féminine, 2018a). Toutefois, comme mentionné précédemment, plusieurs émettent des hésitations et de la confusion dans la distinction de cette problématique sociale avec d'autres enjeux potentiels. Ils rapportent que la violence conjugale se camoufle derrière d'autres problématiques et qu'elle se manifeste de façon ambiguë, subtile et parfois normalisée par les personnes qui la vivent. Ainsi, cette subtilité peut rendre l'évaluation des situations particulièrement délicate, d'autant plus que ces intervenants n'ont pas le mandat d'intervenir en matière de violence conjugale. Plusieurs chercheurs et représentants insistent donc sur l'importance d'apporter des changements dans les pratiques d'intervention afin de mieux accompagner les intervenants au niveau de la prévention et du dépistage de la violence conjugale (Brazeau et al., 2022; Côté & Lapierre, 2021; Flores et al., 2010; RMFVC, 2025a; Secrétariat à la condition féminine, 2024).

De plus, plusieurs participants affirment se fier à leur instinct clinique et à leur « senti » auprès des personnes aidées pour évaluer la présence d'un rapport de pouvoir. La notion de contrôle coercitif, telle que développée par Stark (2007) et reprise par des auteurs et militants du Québec (Brazeau et al., 2022; Côté & Lapierre, 2021; RMFVC, 2025a), pourrait constituer une avenue intéressante pour améliorer le dépistage de la

violence conjugale et appuyer l'instinct clinique des intervenants. Ce cadre met l'accent non pas sur les actes violents ponctuels, mais sur les stratégies qu'un partenaire met en place pour maintenir un pouvoir sur l'autre, souvent sans recours à la violence physique. Il permettrait ainsi aux intervenants d'interpréter plus finement les signaux subtils observés, comme l'isolement ou la méfiance, et de nommer plus précisément ce qu'ils perçoivent de manière intuitive sans attendre un dévoilement explicite.

Comme le mentionnent Côté et Lapierre (2021, p. 118) :

De manière générale, la vision sous-jacente au contrôle coercitif pourrait potentiellement faire diminuer cette confusion et mener à des interventions plus appropriées. Une bonne compréhension du contrôle coercitif et de ses manifestations pourrait permettre de réduire la perception que la violence est situationnelle ou bidirectionnelle lorsqu'elle est évaluée sur la base d'actes précis.

Cette approche pourrait également clarifier le débat autour de la symétrie de la violence ou de la violence bidirectionnelle qui est mené par plusieurs chercheurs (p. ex., Archer, 2000) et avoir un impact sur les façons de la mesurer, entre autres par rapport aux données récoltées par les policiers (DUC) ainsi que celles obtenues auprès des enquêtes populationnelles (ESG). Comme le proposent Côté et Lapierre (2021), adopter une approche centrée sur le contrôle coercitif pourrait aider les intervenants à mieux comprendre la dynamique réelle de pouvoir en dépassant l'idée que les violences sont réciproques ou symétriques. Ainsi, il serait important de fournir aux intervenants des formations et des outils pour identifier le contrôle coercitif, à la fois pour améliorer leur

compréhension du processus de domination conjugale et pour appuyer leur instinct clinique en plus d'augmenter la confiance en l'efficacité de leurs interventions.

Sentiment d'efficacité des intervenants pour intervenir en violence conjugale

D'après les réponses obtenues, cette reconnaissance théorique de la violence conjugale ne garantit pas non plus une identification claire de leur rôle d'intervenants et la majorité des participants expriment des doutes lorsqu'il s'agit d'intervenir concrètement auprès de leurs usagers. Certains nomment des hésitations à ouvrir sur le sujet, puisqu'il s'agit d'un thème délicat qui pourrait être difficile à aborder et à négocier. Une zone grise semble donc exister entre la reconnaissance du phénomène et le sentiment de compétence en tant que personne aidante. Cette difficulté est accentuée par la complexité croissante des cas et pourrait contribuer à nourrir chez les intervenants un sentiment d'impuissance, bien mise en lumière par les résultats de cette étude. Bien que cette impuissance soit attendue dans un contexte d'intervention en matière de violence conjugale (Chatigny et al., 2005; Chayer & Smith, 2012; Côté, 2018), celle-ci prend une place importante dans la réalité des intervenants et alimente le doute par rapport à leur sentiment de compétence. À cet égard, ils expriment des hésitations et de la confusion quant aux actions et aux interventions à prioriser auprès de leur clientèle qui pourrait se trouver dans une dynamique de contrôle conjugal, des constats similaires à l'étude de l'INSPQ (2006) et celles menées à l'international (Ablaza et al., 2023; García-Quinto et al., 2022; Heffernan et al., 2014; Hoppstadius et al., 2021).

Ainsi, il apparaît pertinent et nécessaire de proposer des solutions concrètes à l'ensemble des intervenants sociaux, au-delà de ceux et celles qui œuvrent auprès d'une clientèle qui vit, subit ou perpétue de la violence conjugale. Cela pourrait permettre d'agir sur les sentiments d'impuissance et d'incompétence d'une part en plus d'améliorer l'offre de service auprès de la clientèle.

D'abord, il pourrait être pertinent de réfléchir à un cours obligatoire pour l'ensemble des programmes d'intervention par rapport au thème de la violence conjugale afin d'uniformiser les connaissances de base, entre autres en y incluant la notion de contrôle coercitif et des grilles d'évaluation. Un cours complet et spécifiquement dédié à ce thème serait primordial plutôt que d'insérer des concepts à travers des cours plus larges d'enjeux sociaux. D'ailleurs, les résultats de cette étude démontrent clairement une disparité quant aux cours et aux formations reçus à travers le parcours scolaire et professionnel des participants. Au niveau des formations offertes par les organismes, encore une fois celles-ci diffèrent d'un milieu à l'autre. Il semble que des formations à la carte soient disponibles pour l'ensemble des participants, mais que celles-ci demeurent largement théoriques et sans continuité vers des modèles d'intervention et des bonnes pratiques en matière de violence conjugale. Ce constat va dans le même sens que plusieurs affirmations de femmes militantes ainsi que de chercheurs dans le domaine qui plaident pour des formations obligatoires quant à la violence conjugale à l'ensemble des personnes intervenantes (Brazeau et al., 2022; Côté & Lapierre, 2021; Flores et al., 2010). Il pourrait être pertinent

de construire une solide formation continue afin d'assurer une constance dans la compréhension, l'évaluation et l'intervention en matière de violence conjugale.

À titre de rappel, les participants de l'étude qui pouvaient utiliser une grille d'évaluation et qui avaient suivi des formations en lien avec le CSVC (s.d.) mentionnaient se sentir davantage en confiance par rapport aux enjeux de violence conjugale. L'utilisation d'une grille d'évaluation dans les organismes communautaires serait nécessaire afin de guider l'ensemble des intervenants des différents milieux.

Enfin, les participants ont pratiquement tous nommé le besoin d'obtenir un accompagnement clinique en ce qui a trait au thème de la violence conjugale. Ce besoin soulevé est en cohérence avec ce que rapporte la littérature, où la supervision spécialisée est identifiée comme un facteur essentiel de soutien, de compétence professionnelle et de sécurité psychologique pour les intervenants exposés aux enjeux de violence conjugale (Olsson et al., 2024).

Bref, il est évident que la formation théorique n'est pas suffisante à elle seule dans le domaine de l'intervention en violence conjugale. Afin d'assurer une pratique cohérente, sécuritaire et adaptée aux réalités des personnes aidées, un soutien structuré par le biais de formations et d'outils concrets en plus d'un encadrement clinique pourrait être essentiels pour renforcer le sentiment de compétence des intervenants communautaires et améliorer la qualité du dépistage et des interventions en violence conjugale.

Particularités du milieu communautaire

Le milieu communautaire présente des enjeux propres à son organisation (RQ-ACA, 2019). Les résultats démontrent que le caractère particulier de chaque organisme, centré sur une mission précise, peut ajouter une couche de complexité aux portraits cliniques de violence conjugale. Les intervenants se retrouvent parfois face à une tension entre les besoins des personnes aidées et les objectifs pour lesquels ils sont mandatés, soit de prendre la décision de référer ou non un client pour assurer un suivi spécialisé et de demeurer conscient des missions de chaque organisme et de leurs limites.

D'ailleurs, les participants ont mentionné qu'ils réfèrent fréquemment leurs clients vers des organismes spécialisés lorsqu'ils soupçonnaient ou confirmaient la présence de violence conjugale. Cependant, cette situation amène certains d'entre eux à s'interroger sur les limites de leur rôle : *jusqu'où aller dans l'accompagnement? Suis-je suffisamment qualifié pour intervenir dans ce contexte? À qui est-ce que je peux me référer?* Ces questionnements traduisent l'importance de miser sur la communication entre les organismes, d'identifier clairement des personnes ressources et de réfléchir à la possibilité de suivis coordonnés entre eux. Dans le champ de la violence conjugale, plusieurs acteurs soulignent d'ailleurs l'importance d'une mobilisation et d'une collaboration entre les différentes ressources afin d'offrir des réponses cohérentes et adaptées aux personnes concernées (RMFVC, 2025a). Miser sur cette avenue permettrait de soutenir à la fois les intervenants, en réduisant leur sentiment d'incertitude, et les usagers, en leur offrant un accompagnement plus cohérent et sécurisant.

Les données de cette étude rejoignent les travaux d'Ablaza et ses collègues (2023) qui soulignent l'importance d'inclure les services communautaires non spécialisés dans la lutte à la violence conjugale. Ces intervenants jouent un rôle central dans l'accueil de ces personnes, ce qui est perceptible à travers l'ampleur de la présence de violence conjugale observée par les participants. Ce constat confirme que de former les intervenants au dépistage de la violence conjugale, de renforcer la collaboration entre services spécialisés et non spécialisés et de s'assurer de leur offrir de la formation complète serait essentiel pour offrir une réponse optimale dans le réseau communautaire.

Finalement, le lien humain et la confiance occupent une place centrale dans la relation d'aide et le travail communautaire (Marchi et al., 2024). Le discours des participants de cette étude invite à une réflexion plus large par rapport aux mandats des organismes communautaires, à savoir comment concilier polyvalence et spécialisation de ces organismes, surtout lorsque les situations présentées comportent de multiples problématiques en comorbidités. Pour une population souvent précaire et où les liens d'attachement sont fragiles, un référencement rapide pourrait venir fragiliser davantage la relation et les personnes aidées. Il est donc difficile, voire potentiellement dommageable, de « séparer » une personne en fonction de ses enjeux, en plus d'accroître le sentiment d'impuissance et d'incertitude des intervenants quant à la meilleure façon de les accompagner et d'intervenir.

Revenir à l'essentiel de la relation d'aide pourrait être une avenue à considérer, soit de miser sur le lien de confiance, la présence à l'autre et reconnaître la personne dans son ensemble plutôt que de la comprendre en problématiques séparées. Toutefois, cela suppose encore une fois de privilégier un partenariat actif entre organismes, comme soulevé par les participants de l'étude, plutôt que de recourir systématiquement à la référence, évitant ainsi que les usagers passent d'un milieu à l'autre sans continuité. Dans cette perspective, la collaboration soutenue, plutôt que les références sporadiques, pourrait permettre de tisser des liens concrets entre intervenants et de « mettre des visages » sur les partenaires. Cette façon de fonctionner pourrait favoriser le maintien des liens de confiance et offrir un accompagnement sécuritaire, cohérent et soutenant aux usagers. Bien sûr, une telle proposition peut sembler utopique et donner l'impression de négliger la complexité propre au milieu communautaire, notamment les missions et les mandats de chacun, le roulement de personnel et les enjeux financiers. C'est pourquoi il serait pertinent de poursuivre cette réflexion au-delà de la présente étude qui s'est centrée spécifiquement sur la problématique de la violence conjugale. Il n'en demeure pas moins que plusieurs participants ont émis des questionnements qui appartiennent au milieu communautaire de façon plus large et qu'une réflexion approfondie pourrait favoriser une meilleure collaboration au sein du réseau communautaire.

Forces et limites de l'étude

Certaines forces et limites sont à souligner. D'abord, l'étude présente un aspect novateur, puisqu'elle donne la parole aux intervenants du milieu communautaire qui ne

travaillent pas spécifiquement en violence conjugale, un angle encore peu documenté dans la littérature. Cette perspective permet de mettre en lumière une réalité clinique encore peu explorée, mais bien réelle. L'utilisation d'un devis qualitatif a permis également de s'approcher de leur réalité professionnelle et de dégager des pistes de solution et d'intervention ancrées dans leur expérience.

Quant aux limites, l'échantillon restreint de l'étude entraîne une représentativité limitée avec un risque de biais de sélection. Il est possible que les personnes ayant choisi de participer soient celles qui se sentent particulièrement interpellées par la problématique de la violence conjugale, ce qui pourrait influencer la diversité des points de vue recueillis. La méthode de recrutement pourrait également avoir favorisé une participation de jeunes adultes, échantillon davantage scolarisé et sensibilisé à l'importance de s'impliquer dans les études des pairs, limitant ainsi la diversité des données. Malgré ses limites, les résultats obtenus offrent un éclairage sur les besoins et les défis des intervenants communautaires non-spécialistes en matière de violence conjugale.

Conclusion

Dans un contexte où la violence conjugale est un enjeu omniprésent dans les organismes communautaires non-spécialisés au Québec, les réflexions issues de cette étude invitent à dépasser les réponses d'aide ponctuelles et intuitives des intervenants en matière de violence conjugale pour développer des stratégies à long terme. Ces stratégies devraient inclure une formation complète, soutenue et concrète sur le dépistage et l'intervention, l'utilisation d'outils adaptés dans l'ensemble des milieux, notamment en lien avec la notion de contrôle coercitif, ainsi que le renforcement de la collaboration entre organismes communautaires. Augmenter les ressources et le financement en la matière apparaît donc essentiel, tant pour soutenir les intervenants du milieu communautaire que pour améliorer l'accueil et l'accompagnement des personnes concernées.

Le milieu communautaire, incontournable pour répondre aux besoins d'une population souvent vulnérable et peu encline à recourir aux services institutionnels, constitue une force majeure dans le domaine de l'intervention, tout en comportant ses propres défis et enjeux. Une compréhension approfondie et actualisée de ce milieu serait importante pour concevoir des interventions plus durables et adaptées à ses réalités, notamment concernant la problématique de la violence conjugale.

Enfin, puisque la notion de contrôle coercitif suscite actuellement un intérêt grandissant au Québec en vue d'améliorer les pratiques en violence conjugale, des études futures pourraient s'intéresser à l'impact d'une formation spécifique autour du contrôle coercitif destinée aux intervenants, notamment sur leur sentiment de confiance et de compétence, ainsi que sur le dépistage de la violence conjugale. D'autres pourraient s'intéresser aux mécanismes de collaboration entre les organismes communautaires et aux conditions qui favoriseraient le meilleur partenariat, à la fois pour les intervenants que pour les usagers. Enfin, une étude portant sur l'accompagnement clinique spécialisé serait également pertinente pour mieux comprendre et soutenir la réalité professionnelle de ces intervenants concernant la violence conjugale.

Références

- Ablaza, C., Kuskoff, E., Perales, F., & Parsell, C. (2023). *Responding to domestic and family violence: The role of non-specialist services and implications for social work*. *British Journal of Social Work*, 53(1), 81-99. <https://doi.org/10.1093/bjsw/bcac125>
- À Cœur d'homme – Réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence. (2014a). *Notre mission*. <https://www.aceurdhomme.com/qui-sommes-nous/notre-mission/>
- À Cœur d'homme – Réseau d'aide aux hommes pour une société sans violence. (2014b). *Formations*. <https://www.aceurdhomme.com/formations-1>
- Affifi, T. O., MacMillan, H., Cox, B. J., Asmundson, G. J., Stein, M. B., & Sareen, J. (2009). Mental health correlates of intimate partner violence in marital relationships in a nationally representative sample of males and females. *Journal of Interpersonal Violence*, 24(8), 1398-1417. <https://doi.org/10.1177/0886260508322192>
- Ainsworth, M. D. S., Blehar, M. C., Waters, E., & Wall, S. N. (2015). *Patterns of attachment: A psychological study of the strange situation*. Psychology Press. <https://doi.org/10.4324/9781315802428>
- Archer, J. (2000). Sex differences in aggression between heterosexual partners: A meta-analytic review. *Psychological Bulletin*, 126(5), 651-680. <https://doi.org/10.1037/0033-2909.126.5.651>
- Association pour la santé publique du Québec et Observatoire québécois des inégalités. (2021). *Les femmes et la pandémie : regards croisés sur les inégalités vécues en temps de crise sanitaire*. https://maisons-femmes.qc.ca/wp-content/uploads/2021/02/Rapport_Femmes-et-COVID_ASPQ_Observatoire.pdf
- Babcock, J. C., Jacobson, N. S., Gottman, J. M., & Yerington, T. P. (2000). Attachment, emotional regulation, and the function of marital violence: Differences between secure, preoccupied, and dismissing violent and nonviolent husbands. *Journal of Family Violence*, 15, 391-409. <https://doi.org/10.1023/A:1007558330501>
- Bair-Merritt, M. H., Shea Crowne, S., Thompson, D. A., Sibinga, E., Trent, M., & Campbell, J. (2010). Why do women use intimate partner violence? A systematic review of women's motivations. *Trauma, Violence, & Abuse*, 11(4), 178-189. <https://doi.org/10.1177/1524838010379003>

- Bates, E. A. (2016). Current controversies within intimate partner violence: Overlooking bidirectional violence. *Journal of Family Violence, 31*(8), 937-940. <https://doi.org/10.1007/s10896-016-9862-7>
- Bates, E. A. (2020). “No one would ever believe me”: An exploration of the impact of intimate partner violence victimization on men. *Psychology of Men & Masculinities, 21*(4), 497-507. <https://doi.org/10.1037/men0000206>
- Black, B. M., Weisz, A. N., & Bennett, L. W. (2010). Graduating social work students' perspectives on domestic violence. *Affilia, 25*(2), 173-184. <https://doi.org/10.1177/0886109910364824>
- Blais, M., & Dupuis-Déri, F. (2008). *Le mouvement masculiniste au Québec. L'antiféminisme démasqué*. Les éditions du remue-ménage. <https://doi.org/10.7202/1036641ar>
- Bond, S. B., & Bond, M. (2004). Attachment styles and violence within couples. *The Journal of Nervous and Mental Disease, 192*(12), 857-863. <https://doi.org/10.1097/01.nmd.0000146879.33957.ec>
- Bonomi, A. E., Anderson, M. L., Reid, R. J., Rivara, F. P., Carrell, D., & Thompson, R. S. (2009). Medical and psychosocial diagnoses in women with a history of intimate partner violence. *Archives of Internal Medicine, 169*(18), 1692-1697. <https://doi.org/10.1001/archinternmed.2009.292>
- Bonomi, A. E., Thompson, R. S., Anderson, M., Reid, R. J., Carrell, D., Dimer, J. A., & Rivara, F. P. (2006). Intimate partner violence and women's physical, mental, and social functioning. *American Journal of Preventive Medicine, 30*(6), 458-466. <https://doi.org/10.1016/j.amepre.2006.01.015>
- Bourque, D. (2012). Intervention communautaire et développement des communautés. *Reflets, 18*(1), 40-60. <https://doi.org/10.7202/1012331ar>
- Bowlby, J. (1969). *Attachment and loss (Vol. 1)*. Basic Books.
- Brazeau, A., Lemeltier, S., & Monastesse, M. (2022, 28 septembre). Des formations pour dépister efficacement la violence conjugale exigées. *Le Quotidien*. <https://www.lequotidien.com/2022/09/29/des-formations-pour-depister-efficacement-la-violence-conjugale-exigees-a81ecbafab85e1e6b270882a74980851/>
- Brunetti, A. (2012). L'intervention en CLSC auprès des femmes victimes de violence conjugale. Dans S. Gauthier & L. Montminy (Éds), *Expériences d'intervention psychosociale en contexte de violence conjugale* (pp. 29-45). Presses de l'Université du Québec. <https://doi.org/10.1515/9782760536326-005>

- Buck, N. M., Leenaars, E. P., Emmelkamp, P. M., & van Marle, H. J. (2012). Explaining the relationship between insecure attachment and partner abuse: The role of personality characteristics. *Journal of Interpersonal Violence*, 27(16), 3149-3170. <https://doi.org/10.1177/0886260512441258>
- Caldwell, J. E., Swan, S. C., Allen, C. T., Sullivan, T. P., & Snow, D. L. (2012). Why I hit him: Women's reasons for intimate partner violence. Dans L. Conradi & R. Geffner (Éds), *Female offenders of intimate partner violence* (pp. 126-151). Routledge. <https://doi.org/10.4324/9781315874401>
- Campbell, J., Jones, A. S., Dienemann, J., Kub, J., Schollenberger, J., O'Campo, P., Carlson Gielen, A., & Wynne, C. (2002). Intimate partner violence and physical health consequences. *Archives of Internal Medicine*, 162(10), 1157-1163. <https://doi.org/10.1001/archinte.162.10.1157>
- Capaldi, D. M., Knoble, N. B., Shortt, J. W., & Kim, H. K. (2012). A systematic review of risk factors for intimate partner violence. *Partner Abuse*, 3(2), 231-280. <https://doi.org/10.1891/1946-6560.3.2.231>
- Carrefour Sécurité en Violence Conjugale (CSVC). (s.d.). *Qu'est-ce que le CSVC?*. <https://csvc.ca/>
- Cégep du vieux Montréal. (2024). *Technique d'éducation spécialisée – Grille de cours*. <https://www.cvm.qc.ca/programme/techniques-education-specialisee/grille-cours/>
- Chatigny, C., Laperrière, È., Thibault, M. C., & Messing, K. (2005). Battle fatigue: Identifying stressors that affect counsellors in women's shelters. *Canadian Woman Studies/Les cahiers de la femme*, 24(1), 139-144. <https://cws.journals.yorku.ca/index.php/cws/article/view/6192/5380>
- Chayer, D., & Smith, K. (2012). Les maisons d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale : un lieu pour l'exercice de l'empowerment. Dans S. Gauthier & L. Montminy (Éds), *Expériences d'intervention psychosociale en contexte de violence conjugale* (pp. 9-27). Presses de l'Université du Québec. <https://doi.org/10.1515/9782760536326-004>
- Coker, A. L., Davis, K. E., Arias, I., Desai, S., Sanderson, M., Brandt, H. M., & Smith, P. H. (2002). Physical and mental health effects of intimate partner violence for men and women. *American Journal of Preventive Medicine*, 23(4), 260-268. [https://doi.org/10.1016/S0749-3797\(02\)00514-7](https://doi.org/10.1016/S0749-3797(02)00514-7)
- Conroy, S. (2021). *La violence conjugale au Canada, 2019*. Juristat, produit no 85-002-X au catalogue de Statistique Canada. <https://publications.gc.ca/site/fra/9.943530/publication.html>

- Conseil du statut de la femme. (2021). *Les violences faites aux femmes en période de crise sanitaire*. <https://csf.gouv.qc.ca/article/publicationsnum/les-femmes-et-la-pandemie/societe/les-violences-faites-aux-femmes-en-periode-de-crise-sanitaire/>
- Cook, P. W. (2009). *Abused men: The hidden side of domestic violence*. Praeger Publishers.
- Costa, B. M., Kaestle, C. E., Walker, A., Curtis, A., Day, A., Toumbourou, J. W., & Miller, P. (2015). Longitudinal predictors of domestic violence perpetration and victimization: A systematic review. *Aggression and Violent Behavior, 24*, 261-272. <https://doi.org/10.1016/j.avb.2015.06.001>
- Côté, I. (2018). *Les pratiques en maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale : 40 ans d'histoire*. Presses de l'Université du Québec.
- Côté, I., & Lapierre, S. (2021). Pour une intégration du contrôle coercitif dans les pratiques d'intervention en matière de violence conjugale au Québec. *Revue Intervention, 153*, 115-125. https://revueintervention.org/wp-content/uploads/2021/06/ri_153_2021.2_Cote_Lapierre-1.pdf
- Dallaire, Y. (2009). *Homme et fier de l'être : un livre qui dénonce les préjugés contre les hommes et fait l'éloge de la masculinité*. Édition Option Santé.
- Damant, D., & Guay, F. (2005). La question de la symétrie dans les enquêtes sur la violence dans le couple et les relations amoureuses. *Canadian Review of Sociology/Revue canadienne de sociologie, 42*(2), 125-144. <https://doi.org/10.1111/j.1755-618X.2005.tb02458.x>
- Deslauriers, J.-M., Turcotte, P., Couto, E., & Blanchette, D. (2022) L'aide aux hommes en contexte de violence conjugale : de la logique du contrôle social au changement personnel et identitaire. Dans J.-M. Deslauriers, G. Tremblay, S. Genest-Dufault, D. Blanchette, & J.-Y. Desgagnés (Éds), *Regards sur les hommes et les masculinités : comprendre et intervenir* (pp. 457-478). Les Presses de l'Université Laval. <https://doi.org/10.2307/j.ctv2j6xfkn.22>
- Deslauriers, J. P. (2014). *Les groupes communautaires : vers un changement de paradigme?*. Les Presses de l'Université Laval. <https://doi.org/10.7202/1034151ar>
- Di Piazza, L., Kowal, C., Hodiaumont, F., Léveillé, S., Touchette, L., Ayotte, R., & Blavier, A. (2017). Étude sur les caractéristiques psychologiques des hommes auteurs de violences conjugales : quel type de fragilité psychique le passage à l'acte violent dissimule-t-il? *Annales Médico-psychologiques, revue psychiatrique, 175*(8), 698-704. <https://doi.org/10.1016/j.amp.2016.06.013>

- Directrices et Directeurs de la Protection de la Jeunesse, Directrices et Directeurs provinciaux (DPJ/DP). (2024). *Quand la violence conjugale est au cœur de la vie de l'enfant*. https://ciusss-centresudmtl.gouv.qc.ca/sites/ciusscsmtl/files/media/document/Actu_2023_2024_BilanDPJ.pdf
- Dobash, R. E., & Dobash, R. P. (1979). *Violence against wives: A case against the patriarchy*. Free Press.
- Drouin, C., Lindsay, J., Dubé, M., Trépanier, M., & Blanchette, D. (2012). *Intervenir auprès des hommes pour prévenir l'homicide conjugal*. Centre de recherche interdisciplinaire sur la violence familiale et la violence faite aux femmes. 57p.
- Dumont, M. (2008). *Le féminisme québécois raconté à Camille*. Les éditions du Remue-ménage. <https://doi.org/10.7202/039217ar>
- Dupuis-Déri, F. (2018). *La crise de la masculinité. Autopsie d'un mythe tenace*. Les éditions du Remue-Ménage. <https://id.erudit.org/iderudit/89848ac>
- Dutton, D. G., Saunders, K., Starzomski, A., & Bartholomew, K. (1994). Intimacy-anger and insecure attachment as precursors of abuse in intimate relationships. *Journal of Applied Social Psychology*, 24(15), 1367-1386. <https://doi.org/10.1111/j.1559-1816.1994.tb01554.x>
- Dutton, D. G., & White, K. R. (2013). Male victims of domestic violence. *New Male Studies: An International Journal*, 2(1), 5-17. <https://doi.org/10.24135/nms.v2i1.90>
- Duval, M., Fontaine, A., Fournier, D., Garon, S., & René, J.-F. (2005). *Les organismes communautaires au Québec. Pratiques et enjeux*. Gaëtan Morin Éditeur. <https://doi.org/10.7202/011237ar>
- Ellis, D., Stuckless, N., & Smith, C. (2015). *Marital separation and lethal domestic violence*. Routledge.
- Fédération des maisons d'hébergement pour femmes. (2020, 18 novembre). *Il s'engage pour elles, et toi?*. <https://fmhf.ca/campagnes/il-sengage-pour-elles-et-toi/>
- Femmes et Égalité des genres Canada. (2023, 24 janvier). *Communiqué de presse*. <https://www.canada.ca/fr/femmes-egalite-genres/nouvelles/2023/01/le-gouvernement-du-canada-financera-des-lignes-daide-telephonique-en-cas-de-crise-pour-repondre-a-la-violence-fondee-sur-le-sexe-au-quebec.html>
- Ferreira, E., Figueiredo, A. S., & Santos, A. (2023). Understanding the emotional impact and coping strategies of professionals working with domestic violence victims. *Social Sciences*, 12(9), 1-17. <https://doi.org/10.3390/socsci12090525>

- Fiebert, M. S. (2004). References examining assaults by women on their spouses or male partners: An annotated bibliography. *Sexuality and Culture*, 8(3), 140-176. <https://doi.org/10.1007/s12119-004-1001-6>
- Flores, J., Maurice, P., Lampron, C., Arseneau, L., Unité de la sécurité et prévention des traumatismes, & Institut national de santé publique du Québec. (2010). *Stratégies et conditions de réussite en matière d'identification précoce de la violence conjugale dans le réseau de la santé et des services sociaux du Québec*. Direction du développement des individus et des communautés, Institut national de santé publique du Québec. https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?idf=36771
- García-Quinto, M., Briones-Vozmediano, E., Otero-García, L., Goicolea, I., & Vives-Cases, C. (2022). Social workers' perspectives on barriers and facilitators in responding to intimate partner violence in primary health care in Spain. *Health and Social Care in the Community*, 30(1), 102-113. <https://doi.org/10.1111/hsc.13377>
- Gaudet, S., & Robert, D. (2018). *L'aventure de la recherche qualitative. Du questionnement à la rédaction scientifique*. Les Presses de l'Université d'Ottawa. <https://doi.org/10.7202/1068185ar>
- Gonzalez-Sicilia, D., Joubert, K., Julien, D., & Flores, J. (2023). *Enquête québécoise sur la violence commise par des partenaires intimes 2021-2022*. Institut de la statistique du Québec. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/4776114>
- Gilligan, C., & Snider, N. (2021). *Pourquoi le patriarcat?*. Climats.
- Godbout, N., Dutton, D. G., Lussier, Y., & Sabourin, S. (2009). Early exposure to violence, domestic violence, attachment representations, and marital adjustment. *Personal Relationships*, 16(3), 365-384. <https://doi.org/10.1111/j.1475-6811.2009.01228.x>
- Gouvernement du Québec. (2022). *Formation provinciale : violence conjugale : connaître, détecter, intervenir*. https://www.santelaurentides.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/ciss_laurentides/Soins_et_services/Violence_conjugale/Formation_provinciale_violence_conjugale_objectifs_contenu.pdf
- Gouvernement du Québec. (2025a). *Violence en contexte conjugal*. <https://statistique.quebec.ca/vitrine/egalite/dimensions-egalite/violence/violence-contexte-conjugal>

- Gouvernement du Québec. (2025b, 30 mai). *Violence entre partenaires intimes – 4,4 M \$ octroyés à la SQ pour poursuivre son travail* [Communiqué]. <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/violence-entre-partenaires-intimes-44-m-octroyes-a-la-sq-pour-poursuivre-son-travail-63263>
- Gouvernement du Québec. (2025c). *Scénarios de protection*. <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/violences/violence-conjugale/scenarios-protection>
- Gouvernement du Québec. (2025d). *Travailleurs/travailleuses des services sociaux et communautaires*. <https://www.quebec.ca/emploi/informer-metier-profession/explorer-metiers-professions/4212-travailleurs-travailleuses-des-services-sociaux-et-communautaires>
- Heffernan, K., Blythe, B., & Nicolson, P. (2014). How do social workers understand and respond to domestic violence and relate this to organizational policy and practice?. *International Social Work, 57*(6), 698-713. <https://doi.org/10.1177/0020872812453188>
- Hines, D. A., & Douglas, E. M. (2009). Women's use of intimate partner violence against men: Prevalence, implications, and consequences. *Journal of Aggression, Maltreatment & Trauma, 18*(6), 572-586. <https://doi.org/10.1080/10926770903103099>
- Hoppstadius, H., Olofsson, N., & Espvall, M. (2021). Professional knowledge on violence in close relationship in Swedish social services. *Journal of Social Service Research, 47*(1), 131-142. <https://doi.org/10.1080/01488376.2020.1725219>
- Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). (2006). *Consolidation des pratiques en violence conjugale dans les CLSC du Québec : étude exploratoire*. <https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/574-consolidpratiquesclscviolenceconj.pdf>
- Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). (2023). *Homicide conjugal*. <https://www.inspq.qc.ca/violence-conjugale/comprendre/homicide-conjugal>
- Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). (2025a). *Rapport d'analyse des décès liés à la violence conjugale entre 2008-2018*. <https://www.inspq.qc.ca/publications/2766>
- Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). (2025b). *Conséquences*. <https://www.inspq.qc.ca/violence-conjugale/comprendre/consequences>
- Johnson, M. P. (2008). *A typology of domestic violence: Intimate terrorism, violent resistance, and situational couple violence*. Northeastern University Press.

- Johnson, M. P. (2014). Les types de violence familiale. Dans M. Rinfret-Raynor, É. Lesieux, M.-M. Cousineau, S. Gauthier, & E. Harper (Éds), *Violences envers les femmes : réalités complexes et nouveaux enjeux dans un monde en transformation* (pp. 15-32). Presses de l'Université du Québec. <https://doi.org/10.7202/1027928ar>
- Collège Laflèche. (2024). *Éducation spécialisée – régulier*. <https://clafleche.qc.ca/programmes/techniques/education-specialisee-regulier/>
- Laforest, J., & Gagné, D. (2018). Chapitre 5 – La violence conjugale. Dans Institut national de santé publique du Québec (Éd.), *Rapport québécois sur la violence et la santé* (pp. 132-168). Institut national de santé publique du Québec. https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2380_chapitre-5.pdf
- Lapierre, S., & Côté, I. (2014). La typologie de la violence conjugale de Johnson. *L'encadrement Juridique de la Pratique Professionnelle*, (140), 69-79. https://revueintervention.org/wp-content/uploads/2020/05/la_typologie_lapierre_et_all.pdf
- Lapointe, F., Robitaille, C., Lévesque, S., & Lessard, G. (2018). *Évaluation du risque d'homicide conjugal : répertoire des outils existants*. https://www.raiv.ulaval.ca/sites/raiv.ulaval.ca/files/publications/fichiers/fiche_synthese_13_finale_web.pdf
- Laskey, P. (2016). Systematic review of female perpetrators of intimate partner violence and their treatment. *Journal of Applied Psychology and Social Science*, 2(1), 62-88.
- Lefebvre, A. A., Dugal, C., Brassard, A., Lussier, Y., Lafontaine, M. F., Godbout, N., & Péloquin, K. (2021). The role of relationship dissatisfaction in the dyadic associations between attachment insecurity and intimate partner violence among couples seeking therapy. *Journal of Marital and Family Therapy*, 47(4), 982-998. <https://doi.org/10.1111/jmft.12537>
- Lepage, F., Guèvremont, C., & Broué, J. (2012). Les entretiens d'accueil avec les auteurs de violence et leurs écueils (ou entrer sans frapper). Dans S. Gauthier & L. Montminy (Éds), *Expériences d'intervention psychosociale en contexte de violence conjugale* (pp. 217-237). Presses de l'Université du Québec. <https://doi.org/10.1515/9782760536326-014>
- Lessard, G., Hamelin-Brabant, L., Bisson, S., Alvarez-Lizotte, P., & Dumont, A. (2019). L'exposition à la violence conjugale. Dans S. Dufour & M.-È. Clément (Éds), *La violence à l'égard des enfants en milieu familial* (2^e éd., pp. 77-90). Éditions CEC.

- Lessard, G., Montminy, L., Lesieux, É., Flynn, C., Roy, V., Gauthier, S., & Fortin, A. (2015). Les violences conjugales, familiales et structurelles : vers une perspective intégrative des savoirs. *Enfances, Familles, Générations. Revue interdisciplinaire sur la famille contemporaine*, (22), 1-26. <https://doi.org/10.7202/1031116ar>
- Léveillé, S., Lefebvre, J., Ayotte, R., Marleau, J. D., Forest, M., & Brisson, M. (2009). L'autodestruction chez des hommes qui font de la violence conjugale. *Bulletin de psychologie*, 62(6), 543-551. <https://doi.org/10.3917/bupsy.504.0543>
- Léveillé, S., Lefebvre, J., Galdin, M., & Martins Borges, L. (2011). L'homicide conjugal commis par les femmes et par les hommes : motivations sous-jacentes et variables psychologiques. Dans S. Léveillé & J. Lefebvre (Éds), *Le passage à l'acte dans la famille* (pp. 109-136). Presses de l'Université du Québec.
- Lindsay, J., Rondeau, G., & Desgagnés, J.-Y. (2022). Les réalités masculines au Québec : la décennie 2010-2020. Dans J.-M. Deslauriers, G. Tremblay, S. Genest-Dufault, D. Blanchette, & J.-Y. Desgagnés (Éds), *Regards sur les hommes et les masculinités : comprendre et intervenir* (2^e éd., pp. 41-60). Les Presses de l'Université Laval.
- Marchi, M., Venturi, G., Visentini, C., Pinelli, M., Priebe, S., & Galeazzi, G. M. (2024). The therapeutic relationship in community mental health services: A systematic review of the literature. *Social Psychiatry and Psychiatric Epidemiology*, 59(5), 731-743. <https://doi.org/10.1007/s00127-023-02581-2>
- Mason, R., & Du Mont, J. (2015). Advancing our knowledge of the complexity and management of intimate partner violence and co-occurring mental health and substance abuse problems in women. *F1000Prime Reports*, 7, 1-6. <https://doi.org/10.12703/P7-65>
- Microsoft Corporation. (2016). *Microsoft Word* (Version 16.0) [Logiciel]. <https://www.microsoft.com>
- Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. (2023). *Soutien financier gouvernemental en action communautaire. État de situation 2021-2022*. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/emploi-solidarite-sociale/publications-adm/rapport/BI_etat_situation_21-22_MESS.pdf
- Ministère de la Justice du Québec (2022). *Éducaloi : Qu'est-ce que la violence conjugale?*. <https://educaloi.qc.ca/capsules/la-violence-conjugale/>
- Ministère de la Santé et des Services sociaux (1992). *Intervention auprès des conjoints violents : orientations*. Gouvernement du Québec.

- Ministère de la Santé et des Services sociaux. (2024). *Organismes communautaires – partenaires du système*. <https://www.msss.gouv.qc.ca/reseau/partenaires-du-systeme/organismes-communautaires/>
- Ministère de la Santé et des Services sociaux, ministère de la Justice, Secrétariat à la condition féminine, ministère de la Sécurité publique, ministère de l'Éducation du Québec et Secrétariat à la famille. (1995). *Politique d'intervention en matière de violence conjugale : prévenir, dépister, contrer la violence conjugale*. <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2000/00-807/95-842.pdf>
- Ministère de la Sécurité publique (2022). *Criminalité au Québec. Infractions contre la personne commises dans un contexte conjugal en 2019*. https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/securite-publique/publications-adm/publications-secteurs/police/statistiques-criminalite/violence-conjugale/stats_violence_conjugale_2019.pdf
- Mosconi, N. (2008). Mai 68 : le féminisme de la « deuxième vague » et l'analyse du sexisme en éducation. *Les Sciences de l'éducation-Pour l'Ère nouvelle*, 41(3), 117-140. <https://doi.org/10.3917/lsdle.413.0117>
- Observatoire canadien du féminicide pour la justice et la responsabilisation. (2023). *#c'estunféminicide : Comprendre les meurtres de femmes et de filles liés au genre au Canada de 2018 à 2022 [Rapport]*. <https://femicideincanada.ca/cestunf%C3%A9micide2018-2022.pdf>
- Olsson, H., Larsson, A. K. L., & Strand, J. M. S. (2024). Social workers' experiences of working with partner violence. *The British Journal of Social Work*, 54(2), 704-722. <https://doi.org/10.1093/bjsw/bcad240>
- Organisation mondiale de la santé. (2020). *COVID-19 et violence à l'égard des femmes : ce que le secteur et le système de santé peuvent faire*. <https://iris.who.int/server/api/core/bitstreams/9def6b00-6af6-4446-9e79-49eb224e05a1/content>
- Organisation mondiale de la santé. (2021, 9 mars). *Violence à l'encontre des femmes*. <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/violence-against-women>
- Paillé, P., & Mucchielli, A. (2016). *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales* (4^e éd.). Armand Colin.
- Péloquin, K., Lafontaine, M. F., & Brassard, A. (2011). A dyadic approach to the study of romantic attachment, dyadic empathy, and psychological partner aggression. *Journal of Social and Personal Relationships*, 28(7), 915-942. <https://doi.org/10.1177/0265407510397988>

- Perreault, J. (2020). *La violence fondée sur le sexe : les agressions sexuelles et les agressions physiques dans les territoires du Canada, 2018*. Juristat, produit no 85-002-X au catalogue de Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2020001/article/00012-fra.htm>
- Pichon, M., Treves-Kagan, S., Stern, E., Kyegombe, N., Stöckl, H., & Buller, A. M. (2020). A mixed-methods systematic review: Infidelity, romantic jealousy and intimate partner violence against women. *International Journal of Environmental Research and Public Health*, 17(16), 1-35. <https://doi.org/10.3390/ijerph17165682>
- Prud'homme, D. (2011). La violence conjugale : quand la victimisation prend des allures de dépendance affective!. *Reflets*, 17(1), 180-190. <https://doi.org/10.7202/1005238ar>
- Recherches appliquées et interdisciplinaires sur les violences intimes, familiales et structurelles. (2022). *Publications*. Université Laval <https://www.raiv.ulaval.ca/publications>
- Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale (RMFVC). (2025a). *Pas une de plus! Mobilisation contre la violence conjugale*. <https://maisons-femmes.qc.ca/pas-une-de-plus-mobilisation-contre-la-violence-conjugale/>
- Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale (RMFVC). (2025b). *Un peu d'histoire...* Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale. <https://maisons-femmes.qc.ca/historique/>
- Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale (RMFVC). (2025c). *Formations*. Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale. <https://maisons-femmes.qc.ca/formations/>
- Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale (RMFVC). (2024). *Le contrôle coercitif, le vrai visage de la violence conjugale*. Québec. <https://controlecoercitif.ca/fr>
- Réseau québécois de l'action communautaire autonome (RQ-ACA). (2019). *L'action communautaire autonome*. <https://rq-aca.org/aca/>
- Secrétariat à la condition féminine. (2018a). *Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2018-2023*. <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/4771036>
- Secrétariat à la condition féminine. (2018b). *Bilan : Plan d'action gouvernemental en matière de violence conjugale 2012-2017*. https://www.scfp2000.qc.ca/docs/comites/conditionfeminine/Bilan_Plan_d_action_2012-2017_version_francaise.pdf

- Secrétariat à la condition féminine. (2024). *Contrer la violence sexuelle, la violence conjugale et rebâtir la confiance. Stratégie gouvernementale intégrée 2022-2027. Mise à jour 2024.* <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/org/SCF/publications/plans-strategiques/STR-strategie-violence-sexuelle-conjugale-2022-2027-maj2024-SCF.pdf>
- Sommer, J., Babcock, J., & Sharp, C. (2017). A dyadic analysis of partner violence and adult attachment. *Journal of Family Violence*, 32(3), 279-290. <https://doi.org/10.1007/s10896-016-9868-1>
- Spencer, C. M., Stith, S. M., & Cafferky, B. (2022). What puts individuals at risk for physical intimate partner violence perpetration? A meta-analysis examining risk markers for men and women. *Trauma, Violence, & Abuse*, 23(1), 36-51. <https://doi.org/10.1177/1524838020925776>
- Stark, E. (2007). *Coercive control: How men entrap women in personal life*. University Press.
- Statistique Canada. (2025). *Tendances en matière de violence familiale et de violence entre partenaires intimes au Canada, affaires déclarées par la police, 2024*. Le Quotidien. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/daily-quotidien/251028/dq251028a-fra.htm>
- Straus, M. A. (1979). Measuring intrafamily conflict and violence: The Conflict Tactics (CT) Scales. *Journal of Marriage and the Family*, 41(1), 75-88. <https://doi.org/10.2307/351733>
- Swan, S. C., Gambone, L. J., Caldwell, J. E., Sullivan, T. P., & Snow, D. L. (2008). A review of research on women's use of violence with male intimate partners. *Violence and Victims*, 23(3), 301-314. <https://doi.org/10.1891/0886-6708.23.3.301>
- Thibaudeau, C., & Jolin, J. (2025). *SOS-info : tout ce que vous devez savoir sur la violence conjugale... ou presque*. SOS Violence conjugale. <https://sosviolenceconjugale.ca/uploads/PDF/SOSVC-SOSInfo-FRAN%C3%87AIS-FINAL.pdf>
- Université de Montréal. (s.d.). *SVS6473 – Violence conjugale et intervention*. <https://admission.umontreal.ca/cours-et-horaires/cours/svs-6473/>
- Université du Québec à Montréal. (s.d.). *Programme court de premier cycle sur la violence sexuelle et interpersonnelle*. <https://etudier.uqam.ca/programme?code=0745>
- Université du Québec à Rimouski. (2023). *Violence conjugale et familiale : enjeux et pratiques*. <https://www.uqar.ca/cours/violence-conjugale-et-familiale-enjeux-et-pratiques/>

- Université du Québec à Trois-Rivières. (s.d.) *SEX1010 – Violence interpersonnelle, agressions sexuelles et victimologie*. https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/couw001?owa_sigle=SEX1010&owa_type=P&owa_apercu=N&owa_aff_pgm=7802
- Université Laval. (2024). *SVS-7010 – Violence conjugale et familiale*. <https://www.ulaval.ca/etudes/cours/svs-7010-violence-conjugale-et-familiale>
- Woodlock, D. (2017). The abuse of technology in domestic violence and stalking. *Violence Against Women*, 23(5), 584-602. <https://doi.org/10.1177/1077801216646277>
- Zhang, T., Hoddenbagh, J., McDonald, S., & Scrim, K. (2012). *Une estimation de l'incidence économique de la violence conjugale au Canada en 2009*. Ministère de la Justice du Canada. https://publications.gc.ca/collections/collection_2013/jus/J4-17-2012-fra.pdf

Appendice A
Affiche promotionnelle

LAISSONS LA PAROLE AUX INTERVENANTS: Une étude exploratoire sur l'expérience professionnelle des intervenants sociaux communautaires concernant la violence conjugale

Vous êtes intervenant social:

Dans un organisme communautaire non spécialisé en violence conjugale ?

Vous oeuvrez auprès d'une clientèle adulte ?

Vous n'avez jamais eu d'emploi en lien avec la violence conjugale ?

Vous souhaitez partager votre expérience professionnelle concernant le thème de la violence conjugale ?

Vous voulez donner un coup de main pour l'avancement de la recherche ?



Nous vous inviterons à:

Participer à une rencontre au cours de laquelle nous vous poserons des questions concernant votre expérience professionnelle au sujet de la violence conjugale

Être disponible entre 30 et 45 minutes

Utiliser la plateforme Zoom



Les données recueillies seront traitées de façon confidentielle. Merci beaucoup de votre participation !

Si vous êtes intéressé, communiquez avec:

Caroline Béland

Par courriel:
Caroline.beland2@uqtr.ca



Appendice B
Canevas d'entrevue

SCHÉMA D'ENTREVUE

L'objectif de l'entrevue aujourd'hui est d'explorer votre réalité professionnelle concernant la violence conjugale. Grâce à votre participation, nous pourrions broser un portrait de votre situation professionnelle par rapport à cette problématique, entre autres pour mieux comprendre votre perspective et vos besoins.

Questions générales

Âge :

Sexe auquel vous vous identifiez :

Depuis quand êtes-vous intervenant social :

Diplôme obtenu/Plus haut niveau de scolarité complété :

Emploi actuel

Votre titre professionnel :

Entrée en fonction :

Population desservie par l'organisme :

Emplois antérieurs

Votre/Vos titres professionnels :

Durée de/des emploi(s) :

Clientèle(s) desservie(s), si applicable :

Entrevue semi-structurée

- a) Dans quelle mesure est-ce que vous vous sentez concerné par la violence conjugale dans votre milieu de travail actuel?
- b) Que connaissez-vous de la violence conjugale qui pourrait vous aider à reconnaître cette situation? (Quels sont les indices qui pourraient vous signifier la présence d'une situation de violence conjugale si elle se présente dans votre travail?)
- c) Plus spécifiquement, quelles sont vos connaissances en matière de violence conjugale :
 - a. Comment définissez-vous la violence conjugale?

- b. En quoi est-ce différent d'une chicane de couple selon-vous?
 - c. Qu'est-ce qui explique, à votre avis, que la violence s'installe dans un couple? (Quelles sont les principales causes d'après vous)
 - d. Quelles sont les principales personnes qui subissent de la violence conjugale?
 - e. Quelles sont les principales personnes qui perpétuent la violence conjugale?
 - f. Quelles sont les conséquences associées au fait de vivre de la violence conjugale?
- d) Dans quelle mesure vous sentez-vous outillé pour intervenir en violence conjugale?
- a. Avez-vous suivi une ou des formations en violence conjugale dans votre emploi actuel ou dans un ancien emploi?
 - b. Qu'est-ce qui pourrait être mis en place pour répondre à vos besoins en matière de violence conjugale?
 - c. Quelles sont les ressources que vous utilisez/pourriez utiliser pour vous venir en aide concernant cette problématique?
- e) Comment réagiriez-vous si vous étiez confronté à cette problématique avec un.e de vos client.es selon vous?

1. Avez-vous des commentaires à ajouter en lien avec la violence conjugale?

2. Avez-vous des questions en lien avec ce projet?

Merci grandement d'avoir accepté de participer à cette étude. Vos réponses sont importantes pour nous. Nous sommes conscients qu'il s'agit d'un sujet délicat. Si vous acceptez, nous entrerons en contact avec vous dans les prochains jours pour vous permettre d'ajouter des informations et vous soutenir s'il advenait des émotions difficiles à la suite de notre rencontre. Je vous invite également à consulter la liste des ressources que voici au besoin.

Appendice C
Schéma des thèmes

SCHÉMA THÉMATIQUE

Question de recherche

Comment peut-on décrire les expériences professionnelles des intervenants sociaux du milieu communautaire concernant la violence conjugale

Sous-questions

1. Se sentent-ils interpellés par cette problématique?
 2. Quelles sont leurs connaissances à ce sujet?
 3. Se sentent-ils outillés pour y faire face?
-

Thème 1 : La violence conjugale dans le milieu communautaire : une réalité présente

- **Sous-thème 1.1** : Fréquente et omniprésente
 - **Sous-thème 1.2** : Complexe et frontières floues
-

Thème 2 : La compréhension de la violence conjugale : une dynamique de contrôle

- **Sous-thème 2.1** : Processus de domination conjugale
 - **Sous-thème 2.2** : Influencée par des facteurs individuels, environnementaux et sociaux
 - **Sous-thème 2.3** : Identification de plusieurs conséquences
-

Thème 3 : L'identification de la violence conjugale : à travers l'interaction avec la personne aidée

- **Sous-thème 3.1** : Signaux subtils et ambigus
 - **Sous-thème 3.2** : Instinct clinique
 - **Sous-thème 3.3** : Domination comme élément central
-

Thème 4 : L'intervention en violence conjugale : le sentiment de compétence des intervenants

- **Sous-thème 4.1** : Sentiment d'impuissance
- **Sous-thème 4.2** : Sentiment de ne pas être assez outillés
- **Sous-thème 4.3** : Besoin d'un accompagnement clinique